

Rapport

2007-2008

annuel



Chambre  
des notaires  
du Québec



Rapport

2007-2008

annuel



Chambre  
des notaires  
du Québec



# Table des matières

<b>1. Lettres de présentation</b> .....	5
<b>2. Membres du Bureau de l'Ordre</b> .....	7
<b>3. Membres des comités de l'Ordre</b> .....	9
<b>4. Personnel permanent de l'Ordre</b> .....	11
<b>5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre</b> .....	13
<b>6. Cotisations pour l'exercice 2007-2008</b> .....	15
<b>7. Rapport du président</b> .....	17
<b>8. Rapport du directeur général</b> .....	19
<b>9. Rapports des comités</b> .....	21
9.1 Comité d'inspection professionnelle .....	21
9.2 Comité de discipline .....	21
9.3 Comité de révision .....	22
9.4 Comité du Fonds d'études notariales .....	22
9.5 Comité du Fonds d'indemnisation .....	22
9.6 Comité de la formation des notaires .....	24
9.7 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires .....	23
9.8 Comité sur les admissions .....	23
9.9 Comité de placements .....	23
9.10 Comité de la formation continue .....	24
9.11 Comité de retraite .....	24
9.12 Comité de vérification .....	24
9.13 Comité sur la rémunération .....	25
9.14 Commission de la veille juridique notariale .....	25
9.15 Groupe de travail sur le regroupement .....	25
9.16 Groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission .....	26
<b>10. Principales résolutions du Bureau de l'Ordre</b> .....	27
<b>11. Principales résolutions du Comité administratif</b> .....	29
<b>12. Tableaux statistiques</b> .....	33
<b>13. États financiers et rapports des vérificateurs</b> .....	35



# 1. Lettres de présentation

Montréal, septembre 2008

Monsieur Jacques Dupuis  
Ministre responsable de l'application du *Code des professions*  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Denis Marsolais**, notaire  
Président

---

Montréal, septembre 2008

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 31 mars 2008.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

**Denis Marsolais**, notaire  
Président

---

Québec, septembre 2008

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Conseil exécutif  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Jacques Dupuis**  
Ministre responsable de l'application du *Code des professions*





## 2. Membres du Bureau de l'Ordre (au 31 mars 2008)

### Date d'entrée en fonction

Président	M <sup>e</sup> Denis Marsolais	1996
Vice-président	M <sup>e</sup> Maurice Piette	2005
<b>Districts</b>	<b>Représentants</b>	
Abitibi	M <sup>e</sup> André Gilbert	1999
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie	M <sup>e</sup> Gilles Tremblay	2005
Beauce	M <sup>e</sup> Manon Tousignant	2002
Beauharnois / Iberville	M <sup>e</sup> Josette Marois	2002
Bedford / Saint-Hyacinthe	M <sup>e</sup> Louise-Marie Lemieux	2002
Hull	M <sup>e</sup> Mario Desnoyers	1999
Joliette	M <sup>e</sup> Louise Lortie	1996
Laval	M <sup>e</sup> Yvan Barabé	2002
Longueuil	M <sup>e</sup> François Bibeau	2005
Montréal	M <sup>e</sup> Michel Beauchamp	2005
	M <sup>e</sup> Sophie Ducharme	1996
	M <sup>e</sup> Maurice Piette	1993
	M <sup>e</sup> Michel Turcot	2005
Québec	M <sup>e</sup> François Frenette	2005
	M <sup>e</sup> Michel Y. Gaudreau	1999
	M <sup>e</sup> Hugo Couturier	1999
Richelieu / Drummond		
Saguenay – Lac-Saint-Jean		
Côte-Nord	M <sup>e</sup> Jean Girard	2005
Saint-François	M <sup>e</sup> Maurice Paré	2002
Terrebonne	M <sup>e</sup> Martin Legault	2005
Trois-Rivières	M <sup>e</sup> Jacques Blondin	1996
<b>Représentants du public</b>		
	M <sup>me</sup> Marjolaine Lafortune	2002
	M. Pierre Larochelle	2005
	M. Daniel Pinard	2005
	M <sup>me</sup> Hélène Turgeon	2005

\* Les élections à la présidence et au Bureau de l'Ordre ont lieu tous les trois ans. Le président est élu au suffrage universel par les membres de l'Ordre. Les notaires membres du Bureau de l'Ordre sont également élus au suffrage universel par les membres du district électoral qu'ils représentent. Quant à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, elle a eu lieu le 26 novembre 2007, à Montréal.



## 3. Membres des comités de l'Ordre

(au 31 mars 2008)

### Comité administratif

M<sup>e</sup> Denis Marsolais, président  
 M<sup>e</sup> Maurice Piette, vice-président  
 M<sup>e</sup> Hugo Couturier  
 M<sup>e</sup> Sophie Ducharme  
 M<sup>e</sup> André Gilbert  
 M<sup>me</sup> Marjolaine Lafortune

### Comité de discipline

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux, avocat, président  
 M<sup>e</sup> Sander J. Abrahams  
 M<sup>e</sup> Nicole Beaudry  
 M<sup>e</sup> Sylvie Beaupré  
 M<sup>e</sup> Armand Bolduc  
 M<sup>e</sup> André Cantin  
 M<sup>e</sup> Monique Corbeil  
 M<sup>e</sup> Pierre A. Corbeil  
 M<sup>e</sup> Yvan Corbeil  
 M<sup>e</sup> Daniel Désilets  
 M<sup>e</sup> Jean-François Dugas  
 M<sup>e</sup> Carole Gagné  
 M<sup>e</sup> Stanley P. Gauvreau  
 M<sup>e</sup> Martine Gervais  
 M<sup>e</sup> Jean-Yves Lacasse  
 M<sup>e</sup> Sylvie Lafond  
 M<sup>e</sup> Guy La Haye  
 M<sup>e</sup> Michel Lamoureux  
 M<sup>e</sup> Bernard Laroche  
 M<sup>e</sup> Sylvain Larocque  
 M<sup>e</sup> Michel Leblanc  
 M<sup>e</sup> Michel Légaré  
 M<sup>e</sup> Pierre Martel  
 M<sup>e</sup> Jacques Ménard  
 M<sup>e</sup> Nicole Milot  
 M<sup>e</sup> Jean Mousseau  
 M<sup>e</sup> Jacques Néron  
 M<sup>e</sup> Pierre Péladeau  
 M<sup>e</sup> Aline Rouleau  
 M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay  
 M<sup>e</sup> Daniel Vézina  
 M<sup>e</sup> Jean Valiquette  
 M<sup>e</sup> André D. Voizard

### Comité du Fonds d'indemnisation

M<sup>e</sup> André Hogue, président  
 M<sup>e</sup> Michel Y. Gaudreau, vice-président  
 M<sup>e</sup> Marie-Josée Aumais  
 M<sup>e</sup> Jacques Blondin  
 M<sup>e</sup> Gilles Tremblay  
 M<sup>me</sup> Hélène Turgeon

### Comité de révision

M<sup>e</sup> Pierre Pepin, président  
 M<sup>e</sup> Mireille Fortier, vice-présidente  
 M<sup>me</sup> Odette Bouillé-Drouin  
 M<sup>e</sup> Claude Cécyre  
 M<sup>me</sup> Monique Émond  
 M<sup>e</sup> Francine Séguin

### Comité d'inspection professionnelle

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Bertrand, président  
 M<sup>e</sup> Jean-François Malo, vice-président  
 M<sup>e</sup> Yvan Pelletier, secrétaire  
 M<sup>e</sup> Marc Boulanger  
 M<sup>e</sup> Giuseppe Decobellis  
 M<sup>e</sup> Denise Duquette  
 M<sup>e</sup> Nicole Janelle

### Comité du Fonds d'études notariales

M<sup>e</sup> Louis Fontaine, président  
 M<sup>e</sup> Christian Forest, vice-président  
 M<sup>e</sup> Mario Desnoyers, secrétaire

### Comité sur les admissions

M<sup>e</sup> Stanley P. Gauvreau, président  
 M<sup>e</sup> David Dolan, vice-président  
 M<sup>e</sup> Marc Boudreault  
 M<sup>e</sup> Martin Houle  
 M<sup>e</sup> Maurice Paré

### Comité de la formation des notaires

M<sup>e</sup> Gérard Guay  
 M<sup>e</sup> Brigitte Lefebvre  
 M. Jean-François Lehoux  
 M<sup>e</sup> Christine Morin  
 M<sup>e</sup> Lucie Laflamme

### Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

M<sup>e</sup> Élisabeth Beaudoin, présidente  
 M<sup>e</sup> Anne Hamelin, vice-présidente  
 M<sup>e</sup> Armand Bolduc  
 M<sup>e</sup> Françoise Côté  
 M<sup>e</sup> François Forget  
 M<sup>e</sup> Yves Gérin  
 M<sup>e</sup> Dominique Lettre  
 M<sup>e</sup> Jacques Morand  
 M<sup>e</sup> Daniel Tousignant

### Comité de la formation continue

M<sup>e</sup> Christine Gagnon, présidente  
 M<sup>e</sup> François Bibeau, vice-président  
 M<sup>e</sup> Christian Forest  
 M<sup>e</sup> Lucie Laflamme  
 M<sup>e</sup> Brigitte Lefebvre  
 M<sup>e</sup> Nelson Ward

### Comité du régime de retraite

M<sup>e</sup> Michel Légaré, président  
 M<sup>e</sup> Alain Turcotte, vice-président  
 M. Bertrand Lortie, secrétaire  
 M. Jules Boulérice  
 M<sup>e</sup> Julie Charbonneau  
 M. Marcel Delorme  
 M<sup>me</sup> Nathalie Denis  
 M<sup>me</sup> Karine Donaghy  
 M. Maurice Lamothe  
 M. Patrick Meunier  
 M<sup>e</sup> Michel Villeneuve

## Membres des comités de l'Ordre (suite)

### Comité de placements

M<sup>e</sup> Michel Turcot, président  
M. Yvon Arsenault  
M<sup>e</sup> Denis Lapointe

### Comité de vérification

M<sup>e</sup> Louis Fontaine, président  
M<sup>e</sup> Mario Desnoyers, vice-président  
M. André Bérubé  
M<sup>e</sup> Christian Forest

### Comité jeunesse

M<sup>e</sup> Éric Lippé, président  
M<sup>e</sup> Valérie Aubin  
M<sup>e</sup> Geneviève Bilodeau  
M<sup>e</sup> Christine Bleau  
M<sup>e</sup> July Bouchard  
M<sup>e</sup> Fanny Deraspe  
M<sup>e</sup> François Guérin  
M<sup>e</sup> Maxime Tremblay

### Commission de la veille juridique notariale

M<sup>e</sup> François Frenette, président

### Droit des entreprises

M<sup>e</sup> Diane Bruneau  
M<sup>e</sup> François Guérin  
M<sup>e</sup> Robert Williamson

### Droit immobilier

M<sup>e</sup> Valérie Aubin  
M<sup>e</sup> François Brochu  
M<sup>e</sup> Martin Legault

### Droit des successions

M<sup>e</sup> Jacques Beaulne  
M<sup>e</sup> Fanny Deraspe  
M<sup>e</sup> Monique Marsolais

### Procédures non contentieuses

M<sup>e</sup> Stéphane Grégoire  
M<sup>e</sup> Anne-Marie Lachapelle  
M<sup>e</sup> Brigitte Roy  
M<sup>e</sup> Manon Tousignant

### Droit des sûretés

M<sup>e</sup> Marc Boudreault  
M<sup>e</sup> Éric Lippé  
M<sup>e</sup> Yves Prévost

### Droit agricole et environnement

M<sup>e</sup> Roger Plante  
M<sup>e</sup> Louis-Philippe Robert  
M<sup>e</sup> Maxime Tremblay

### Comité sur la rémunération

M<sup>me</sup> Marjolaine Lafortune  
M. André Laparé  
M<sup>e</sup> Martin Legault  
M<sup>e</sup> Louise-Marie Lemieux  
M<sup>e</sup> Louise Lortie  
M<sup>e</sup> Maurice Paré

### Groupe de travail sur le regroupement

M<sup>e</sup> Yvan Barabé  
M<sup>e</sup> Jean Girard  
M<sup>e</sup> Josette Marois  
M<sup>e</sup> Maurice Paré

### Groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission

M<sup>e</sup> Marc Boudreault  
M<sup>e</sup> Pierre Ciotola  
M<sup>e</sup> Lucie Laflamme  
M<sup>e</sup> Brigitte Roy

## 4. Personnel permanent de l'Ordre (au 31 mars 2008)

### Présidence

Marsolais, M<sup>e</sup> Denis, président  
 Marcil, M<sup>me</sup> Carole, adjointe au président  
 Senneville, M<sup>me</sup> Sylvie, secrétaire de direction

### Direction générale

Tremblay, M. Christian, directeur général  
 Couture, M<sup>me</sup> Jocelyne, secrétaire de direction

### Direction des communications

Fortin, M. Antonin, directeur  
 Lestage, M<sup>me</sup> Josée, secrétaire de direction  
 Nadeau, M<sup>me</sup> Marie-Hélène, coordonnatrice – promotion et relève

### Développement de la profession

Delage, M<sup>e</sup> Johanne, directrice générale adjointe  
 Archambault, M<sup>e</sup> Suzie, juriste au Répertoire de droit  
 Aubé, M<sup>e</sup> Georges, chef de service – CEDI  
 Bellion, M. Denis, secrétaire  
 Dampousse, M<sup>me</sup> Danielle, secrétaire  
 Duquette, M<sup>me</sup> France, technicienne en documentation  
 Faubert, M<sup>me</sup> Suzanne, secrétaire  
 Furlotte, M<sup>me</sup> Nancy, coordonnatrice au développement  
 Lachance, M<sup>me</sup> Lise, directrice du Centre de documentation et des publications  
 Laflamme, M<sup>me</sup> Claudine, technicienne en documentation  
 Lafleur, M<sup>me</sup> Ginette, secrétaire principale  
 Lafrance, M<sup>e</sup> Caroline, juriste à la formation préadmission  
 Larose, M<sup>me</sup> Francine, secrétaire  
 Ouimet, M<sup>me</sup> Louise, technicienne en documentation  
 Pelletier, M<sup>e</sup> Johanne, chef de service – formation et développement  
 Poliquin, M<sup>me</sup> Chantal, technicienne en gestion documentaire  
 Racine, M<sup>e</sup> Chantal, juriste, développement stratégique au CEDI  
 Rondeau, M<sup>me</sup> Louise, coordonnatrice  
 Sarrat, M<sup>me</sup> Marie-Josée, secrétaire  
 St-Onge, M<sup>me</sup> Mylène, commis

### Registres

Trépanier, M<sup>e</sup> Guylaine, registraire  
 Bigras-Frenette, M<sup>me</sup> Nicole, préposée  
 Cardoso, M<sup>me</sup> Diana, préposée à la réception  
 Chalifour, M<sup>me</sup> Hélène, préposée  
 Crevier, M<sup>me</sup> Sylvie, préposée principale  
 Delisle, M<sup>me</sup> Audrey, préposée  
 Dominici, M<sup>me</sup> Nicole, préposée  
 Donaghy, M<sup>me</sup> Francine, préposée  
 Donaghy, M<sup>me</sup> Karine, préposée principale  
 Girard, M<sup>me</sup> Chantal, préposée  
 Lamarche, M<sup>me</sup> Manon, préposée principale  
 Lauge, M<sup>me</sup> Karine, préposée principale  
 Mallet, M<sup>me</sup> Huguette, préposée  
 Marois, M<sup>me</sup> Carole, préposée principale  
 Ménard, M<sup>me</sup> Andréanne, commis  
 Ménard, M<sup>me</sup> Micheline, préposée  
 Pelletier, M<sup>me</sup> Lucie, préposée  
 Rinfret, M<sup>me</sup> Lise, préposée

### Protection du public

Gervais, M<sup>e</sup> Daniel, directeur général adjoint  
 Bédard, M<sup>e</sup> Sylvie, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation  
 Brabant-Crête, M<sup>me</sup> Sylvie, secrétaire  
 Desmarais M<sup>e</sup> Judith, conciliateur des comptes d'honoraires  
 Fagnan, M<sup>e</sup> Liette, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation  
 Lamarche, M<sup>me</sup> Manon P., secrétaire  
 Lavallée, M<sup>e</sup> Lorraine, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation  
 Chénier, M<sup>me</sup> Colette, secrétaire

### Direction du syndic

Gareau, M<sup>e</sup> Diane, syndic  
 Boyer, M<sup>me</sup> Marie-Josée, secrétaire  
 Cloutier, M<sup>me</sup> Brigitte, secrétaire  
 Duguay, M<sup>me</sup> Brandice, secrétaire  
 Godin, M<sup>e</sup> Sonia, syndic adjoint  
 Guillet, M<sup>e</sup> Réal, syndic adjoint  
 Lacroix, M<sup>me</sup> France, secrétaire  
 Lafond, M<sup>me</sup> Johanne, secrétaire principale  
 Laliberté, M<sup>e</sup> Maryse, syndic adjoint  
 Normandin, M<sup>e</sup> Annick, syndic adjoint  
 Villeneuve, M<sup>e</sup> Michel, syndic adjoint

### Inspection professionnelle

Bertrand, M<sup>e</sup> Jean-Pierre, directeur  
 Guimond, M<sup>e</sup> Jean-Yves, inspecteur  
 Lévesque, M<sup>me</sup> Isabelle, secrétaire  
 Malo, M<sup>e</sup> Jean-François, inspecteur  
 Pellerin, M<sup>e</sup> Jocelyne, inspecteur  
 Pelletier, M<sup>e</sup> Yvan, inspecteur  
 Sédillot, M<sup>me</sup> Claudette, secrétaire principale  
 Tessier, M<sup>e</sup> Nelson, inspecteur

### Services juridiques

Vermette, M<sup>e</sup> Michel, directeur général adjoint  
 Charbonneau, M<sup>e</sup> Julie, avocate  
 Duval, M<sup>me</sup> Monique, secrétaire  
 Morissette, M<sup>e</sup> Guylaine, juriste  
 Poulin, M<sup>e</sup> Nicole, juriste  
 Provost, M<sup>e</sup> Nathalie, juriste  
 Talbot, M<sup>e</sup> Manon, avocate  
 Thériault, M<sup>me</sup> Martine, secrétaire  
 Vincent, M<sup>me</sup> André, secrétaire principale

### Secrétariat

Gagliardi, M<sup>e</sup> Danielle, secrétaire de l'Ordre  
 Arsenault, M. Daniel, préposé aux certificats  
 Bourgeault, M<sup>me</sup> Johanne, secrétaire principale  
 Lachaine, M<sup>me</sup> Marie-France, secrétaire  
 Langlois, M<sup>me</sup> Lise, technicienne en traitement de l'information  
 Larivée, M<sup>e</sup> Yves, gardes provisoires  
 Lippé, M<sup>me</sup> Diane, secrétaire  
 Meslem, M<sup>me</sup> Fouzia, secrétaire  
 Palamarchuk, M<sup>me</sup> Josée, secrétaire  
 Poulin, M<sup>e</sup> Michel, conseiller

## Personnel permanent de l'Ordre (suite)

### Services administratifs

Lortie, M. Bertrand, directeur général adjoint  
Beaudette, M<sup>me</sup> Nathalie, préposée à la comptabilité et aux ressources matérielles  
Bonneau, M<sup>me</sup> Nicole, réceptionniste  
Desrosiers, M<sup>me</sup> Maryse, secrétaire  
Lantagne, M<sup>me</sup> Lynda, conseillère en ressources humaines  
Leclerc, M<sup>me</sup> Caroline, réceptionniste  
Legault, M<sup>me</sup> Marie-Pierre, contrôleur adjoint  
Lindsay, M<sup>me</sup> France, préposée à la comptabilité  
Lord, M<sup>me</sup> Martine, contrôleur  
Madgin, M. Luc, préposé aux ressources matérielles  
Meunier, M. Patrick, chef de service – ressources humaines  
Piette, M<sup>me</sup> Isabelle, réceptionniste  
Rodrigue, M<sup>me</sup> Diane, coordonnatrice – ressources matérielles  
St-Denis, M<sup>me</sup> Francine, secrétaire principale





## 6. Cotisations pour l'exercice 2007-2008

Cotisation générale :	500 \$
Cotisation pour la campagne de publicité :	150 \$
Cotisation au Fonds d'indemnisation :	0 \$
Cotisation pour le programme d'aide aux notaires :	20 \$





## 7. Rapport du président



Chères consœurs, chers confrères,

C'est toujours avec plaisir que je dresse un bilan des activités qui ont retenu l'attention de votre ordre professionnel au cours du dernier exercice financier. En cette dernière année du 46<sup>e</sup> triennat, soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, plusieurs dossiers ont demandé une intervention des autorités de la Chambre des notaires du Québec. Ce bilan non exhaustif résume cependant bien les faits saillants des 12 derniers mois. D'entrée de jeu, je tiens à remercier toutes les instances de l'Ordre qui ont su travailler de concert afin de rencontrer les exigences de notre mission première, soit celle d'assurer la protection du public faisant appel aux services des notaires du Québec.

Au cours du dernier exercice financier, les membres du Bureau de l'Ordre se sont réunis à cinq occasions pour un total de 8,5 journées de délibération. Pour leur part, les membres du Comité administratif ont tenu 17 réunions totalisant 15,5 journées de délibérations en plus de trois conférences téléphoniques. Vos représentants élus ont ainsi pu suivre de près les dossiers en cours et prendre connaissance d'études et de recommandations portant des sujets prioritaires tels la situation dans le secteur du droit immobilier, le plan stratégique des technologies et la suite du plan d'action terminé en mars 2008. Les membres du Bureau ont pris les décisions qui s'imposaient afin de permettre à la Chambre des notaires d'atteindre ses objectifs tout en minimisant les risques pour la profession et l'organisation.

### Droit immobilier

En 2007-2008, le droit immobilier a retenu l'attention alors que des travaux de réflexion, de consultation et de planification concernant cet important champ d'intervention de la pratique notariale ont eu cours tant à la Chambre que dans l'ensemble des régions du Québec. Trois dossiers ont principalement marqué le dernier exercice financier.

### Moratoire de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Le moratoire de l'AMF concernant la participation des notaires à la distribution des produits d'assurance de titres a été publié au cours de l'exercice financier 2006-2007. La Chambre a poursuivi les démarches entreprises dans ce dossier.

Les travaux du comité tripartite – Chambre des notaires du Québec, Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle (FARP) et Association professionnelle des notaires du Québec (APNQ) – se sont poursuivis jusqu'au mois de mai 2007. Le comité avait alors intégré un quatrième partenaire, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Le 11 mai, les membres du comité se sont entendus sur un projet de résolution visant essentiellement à permettre au notaire, dans l'exercice de ses fonctions, de continuer tel qu'il le fait maintenant, d'offrir à son client de recourir à une assurance de titres lorsqu'il rencontre une problématique particulière. Ce projet de résolution n'a cependant pas reçu l'accord du comité exécutif de l'APNQ.

Entre-temps, la Chambre a mené deux démarches simultanées afin de cerner la position des notaires face à la distribution de l'assurance de titres. L'enquête sur la profession réalisée en 2007 a confirmé la tendance observée lors d'une tournée des districts : les notaires ont exprimé qu'ils souhaitent continuer à offrir des produits d'assurance de titres à leurs clients lorsqu'ils rencontrent une problématique particulière tout en s'assurant par ailleurs qu'ils ne seront pas tenus de le faire dans tous les dossiers.

Compte tenu de l'importance de poursuivre les travaux amorcés, le Comité administratif, lors de sa réunion du 28 mai, se prononçait en faveur d'une demande de prolongation du moratoire auprès de l'AMF. Celle-ci publiait un avis dans son Bulletin du 22 juin 2007 suivant lequel le moratoire était prolongé jusqu'au 31 mars 2008. Finalement, en mars 2008, à la demande de la Chambre, l'AMF a accepté de prolonger le moratoire jusqu'au 3 octobre 2008.

### Commission consultative sur l'exercice du droit immobilier

C'est également au cours de l'exercice 2007-2008 que la Commission consultative sur l'exercice du droit immobilier a complété ses travaux. Après avoir tenu des audiences dans tous les districts du Québec et auprès d'acteurs externes à la profession, les commissaires déposaient leur rapport à la réunion du Bureau du mois de juin 2007. Ce rapport a été mis à la disposition de tous les notaires du Québec sur l'Inforoute notariale au cours de l'été et une brochure en présentant la synthèse leur a été acheminée au mois de septembre 2007.

Le rapport confirme l'intérêt des notaires pour la pratique du droit immobilier et l'importance de ce champ d'intervention pour la profession. Cependant, le rapport remet en question certaines pratiques et soulève les inquiétudes exprimées par les notaires lors des audiences de la Commission. Le rapport démontre que des questions de fond ont été soulevées, notamment en ce qui concerne le positionnement du notaire dans le processus d'une transaction immobilière ainsi que les conséquences de l'implantation de l'assurance de titres sur le marché québécois. Les solutions concrètes sont toutefois plus difficiles à identifier.

Les commissaires ont par ailleurs souligné l'importance de miser sur cinq approches différentes pour consolider le rôle du notaire en droit immobilier : la formation, la publicité et la représentation, les regroupements et les alliances, le repositionnement auprès de l'État ainsi que le décloisonnement des professions de l'immobilier. C'est en s'inspirant de ces cinq orientations prioritaires que le Bureau de l'Ordre a défini le plan d'action de la Chambre en droit immobilier.

### Plan d'action en droit immobilier

À la suite du dépôt du rapport de la Commission consultative, la Chambre a conçu un plan d'action en droit immobilier qui tient compte des recommandations des Commissaires. Ce plan d'action s'articule autour de deux axes : repositionner le **notaire** dans le traitement des dossiers et repositionner le **notariat** en droit immobilier. La pierre angulaire de ce plan est la création d'un guichet unique où les notaires pourraient acheminer toute question concernant la pratique du droit immobilier. La Chambre a immédiatement donné suite à cette recommandation en créant le Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI). Opérationnel depuis le mois de janvier 2008, le CEDI compte déjà à son actif des réalisations intéressantes, notamment en ce qui a trait aux relations avec les institutions financières.

Le plan d'action en immobilier prévoit également le développement d'un programme de formation afin de permettre aux notaires d'acquérir des connaissances complémentaires susceptibles de contribuer à l'augmentation de la plus-value des services qu'ils offrent à leurs clients. Pour sa part, le programme de soutien financier au regroupement est maintenu et bonifié.

D'autres actions liées à la publicité, aux relations avec les institutions financières et gouvernementales figurent également au plan d'action en droit immobilier dont le déploiement s'étendra jusqu'en 2011.

### Plan de relance de la profession 2008-2011

La phase II du plan de relance stratégique de la profession se terminant le 31 mars 2008, le Bureau de l'Ordre a procédé, au cours de la dernière année, à une réflexion et à des consultations afin de se doter d'un plan d'action pour la période 2008-2011. Quatre axes d'intervention ont retenu l'attention soit :

- > Recrutement, formation et intégration à la profession
- > Optimisation des modes de pratique
- > Gestion de la carrière et de la retraite
- > Sentiment d'appartenance et identification à la profession

Ce plan d'action veut mettre l'accent sur l'importance d'assurer une relève de qualité à la profession tout en favorisant le transfert des connaissances et de l'expertise entre les différentes générations de notaires. C'est pourquoi une des priorités du plan est la révision de la formation préadmission alors que la pierre angulaire du plan d'action s'articule autour de la conception de programmes de gestion de la carrière et de planification de la retraite, programmes offerts à l'ensemble des notaires.

Le plan insiste également sur la nécessité de mieux arrimer les services de la Chambre et les besoins des notaires qui œuvrent en milieux dits «non traditionnels».

Le plan d'action 2008-2011 a été adopté à la réunion du Bureau du mois de décembre 2007. À la fin du présent exercice financier, les travaux étaient en cours afin d'assurer son déploiement à compter de l'automne 2008.

### Plan stratégique des technologies

Un autre dossier qui a retenu l'attention des instances de la Chambre est la préparation d'un plan stratégique des technologies. La profession notariale fait de plus en plus appel, dans sa pratique quotidienne, à l'usage des technologies de l'information. Il est donc essentiel de nous assurer, comme notaires tenus au secret professionnel en ce qui concerne les informations recueillies auprès de nos clients et comme ordre professionnel responsable de la protection du public, que l'utilisation que nous faisons des technologies puisse permettre d'assurer la sécurité des données détenues par la profession notariale.

Les notions de sécurité et de protection des données sont à la base du plan stratégique des technologies présenté aux membres du Bureau de l'Ordre en décembre 2007. Comptant trois phases majeures de développement et d'implantation, ce plan dégage une vision d'ensemble de ce que la Chambre pourrait offrir aux notaires en matière de services technologiques. De la protection des données en passant par une offre de services Internet, le plan établit même les bases pouvant éventuellement conduire à la création d'un minutier central permettant à tous les notaires de conserver leurs actes dans un greffe virtuel.

Le Bureau de l'Ordre a donné son aval à la réalisation de la première phase du plan dont l'objectif est la mise en place d'un cadre de gestion de la sécurité. Celui-ci vise à établir les conditions générales nécessaires au maintien d'un degré de sécurité approprié afin de préserver adéquatement la confidentialité, de garantir l'intégrité et d'assurer la disponibilité des données de la profession notariale. L'objectif est de s'assurer, d'une part, que les grands risques auxquels peuvent être exposées les données que manipulent les notaires soient connus et, d'autre part, que les mesures de protection adéquates soient déployées afin de minimiser les impacts éventuels d'une tentative d'attaque ou de vol de données. Ce cadre de gestion devra permettre l'identification de moyens concrets qui nous permettront de satisfaire aux exigences légales tant actuelles que futures. Cette priorité sera au cœur des préoccupations technologiques de la Chambre pour les deux prochaines années.

### Relations avec nos partenaires

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Chambre a poursuivi les échanges avec ses partenaires, tant sur la scène provinciale, nationale, qu'internationale.

Elle est ainsi demeurée active au sein de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et de l'Association du Barreau canadien. L'Ordre bénéficie ainsi de l'expertise des juristes des autres provinces canadiennes dans certains dossiers qui retiennent également leur attention, notamment celui de l'implantation des compagnies d'assurance de titres sur le marché immobilier canadien ainsi que celui de la reconnaissance des compétences professionnelles sur l'ensemble du territoire canadien.

La Chambre a également poursuivi ses travaux auprès des différents ministères du gouvernement du Québec, produisant des avis et des mémoires concernant différents projets de loi.

Sur la scène internationale, la présence de la Chambre auprès de l'Union internationale du notariat (UINL) permet d'établir des échanges de renseignements intéressants avec d'autres notariats. C'est notamment le cas avec le Conseil supérieur du notariat français qui nous a accueillis afin de nous faire part de l'avancement de leurs travaux en matière d'informatisation des études et de l'intégration des nouvelles technologies dans la pratique notariale. Les représentants de la Chambre prennent également part aux travaux de plusieurs instances de l'UINL.

Cependant, il est indéniable que les partenaires les plus précieux de la Chambre sont les notaires québécois. À vous tous qui exercez le notariat avec passion, je vous remercie de votre professionnalisme et de votre apport considérable au développement et au rayonnement de la profession. Nous sommes tous des ambassadeurs du notariat lorsque vient le temps de promouvoir nos services auprès de la population du Québec.

### Remerciements

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui contribuent au succès de la Chambre des notaires dans la poursuite de sa mission de protection du public et dans l'atteinte de ses objectifs. Le déploiement des différents plans d'action, l'application des mécanismes de protection du public, la poursuite des principes de saine gestion, ne sont là que quelques exemples des travaux auxquels prennent part les membres de l'équipe de la Chambre, les notaires qui siègent aux divers comités ainsi que les représentants que vous avez élus au Bureau de l'Ordre.

Vous me permettez donc d'adresser mes remerciements les plus sincères à tous ceux et celles qui, non seulement contribuent à l'avancement des travaux de l'Ordre, mais qui en assument également la gestion.

Je veux remercier en particulier tous les notaires qui consacrent de leur temps afin de contribuer à l'avancement des travaux de la Chambre par l'entremise des différents comités et groupes de travail. Leur expertise, leur disponibilité et leur dévouement permettent de soutenir le développement de notre profession.

J'adresse également mes remerciements les plus sincères à mes collègues du Bureau et du Comité administratif pour leur support et la conviction avec laquelle ils s'investissent dans les dossiers de l'Ordre. Vous pouvez être assurés que vos représentants élus assument avec sérieux et compétence le mandat que vous leur avez confié.

Vous comprendrez aussi que je tiens à souligner le travail exceptionnel de l'équipe de la Chambre. Guidée par notre directeur général, Christian Tremblay, l'équipe fait preuve d'excellence dans la relève des défis que lui imposent les nombreux dossiers et projets qui sont en cours.

Enfin, des remerciements particuliers à Sylvie Senneville, ma collaboratrice, et à Carole Marcil, mon adjointe, pour leur apport à la gestion des dossiers de la présidence, leur disponibilité et leur engagement à l'égard de la profession notariale.

**Denis Marsolais**  
Président

## 8. Rapport du directeur général



C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente ce bref rapport des principales activités réalisées au cours de la deuxième année de mon mandat à titre de directeur général de l'Ordre. À sa lecture, vous constaterez qu'en plus d'assumer avec efficacité son mandat premier de protection du public, la Chambre des notaires est également animée par une volonté ferme de soutenir ses membres dans le développement de leur profession. Cette réalité s'est concrétisée par une quantité impressionnante d'activités diverses au bénéfice du public et des notaires. Un tel bilan est assurément le fruit du travail d'une véritable équipe constituée d'employés dévoués et compétents.

### Protection du public

En ce qui concerne nos principaux outils de contrôle de l'exercice de la profession, l'Ordre demeure fidèle aux orientations tracées au fil des dernières années, orientations qui sont marquées par le sceau de la rigueur professionnelle exigée de tous les notaires.

D'entrée de jeu, il faut d'abord souligner comme fait saillant du dernier exercice l'arrivée d'un directeur général adjoint qui chapeaute dorénavant l'ensemble des activités liées à la protection du public : syndic, inspection professionnelle, conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires de même que les activités des comités de discipline, de révision et d'indemnisation. Cette nouvelle direction est maintenant dotée d'un plan d'orientations et d'actions prioritaires qui devrait bonifier davantage nos résultats en cette matière.

Sur le plan disciplinaire, l'équipe du syndic a ouvert 640 nouveaux dossiers de demandes d'enquête, soit une hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Par contre, le nombre d'appels acheminés à cette direction a diminué de 25 %, ce qui s'explique par la mise sur pied de notre service d'information de première ligne, le 1 800 NOTAIRE.

Au cours du dernier exercice, le syndic a déposé 29 plaintes contre des notaires, ce qui correspond à la moyenne des dernières années. De plus, dans un souci de transparence et tenant compte des nouveaux moyens de communication, les décisions disciplinaires rendues par le Comité de discipline sont disponibles sur notre site Internet depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Quant aux réclamations soumises par le public au Fonds d'indemnisation, on notera une augmentation significative des réclamations acceptées par l'Ordre par rapport au dernier exercice. Ainsi, 13 réclamations ont été acceptées pour un montant total de 1 061 172 \$, comparativement à un montant de 420 959,96 \$ en 2006-2007.

En ce qui concerne le programme annuel d'inspection professionnelle, 529 inspections régulières ont été réalisées, comparativement à 499 inspections lors de l'exercice précédent.

Enfin, notre service de conciliation et d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires a reçu 140 demandes de conciliation et 11 demandes d'arbitrage au cours du dernier exercice.

### Développement et relance de la profession

Au cours du dernier exercice, les ressources de l'organisation ont activement œuvré à la réalisation des activités et des programmes prévus au plan d'action stratégique pour le développement et la relance de la profession. Soulignons notamment :

- > notre campagne de publicité à la télévision afin de promouvoir les services offerts par les notaires en matière de protection du patrimoine. À la suite de cette campagne, l'Ordre a procédé à une évaluation exhaustive de ses orientations et activités publicitaires auprès du public et des notaires. Le fruit de cet exercice devrait permettre à l'Ordre de mettre de l'avant, au cours des prochaines années, des activités publicitaires qui répondent encore davantage aux préoccupations du public et aux attentes des membres ;
- > notre participation très active à la Semaine nationale des dons d'organes qui a permis d'assurer une plus grande notoriété du Registre des consentements au don d'organes et de tissus. Alors que l'objectif visé était de 50 000 inscriptions annuellement, c'est en réalité plus de 110 000 inscriptions par année que les notaires recueillent depuis la création du Registre, en novembre 2005 ;
- > pour une deuxième année consécutive, la tenue de la Semaine de la protection du patrimoine qui a permis de sensibiliser les couples vivant en union libre à leurs droits et obligations. Outre de nombreuses interventions médiatiques sur le sujet, rappelons la production d'un magazine d'information distribué à près d'un million d'exemplaires ;
- > cette année encore, nous avons été très actifs dans les facultés de droit afin de mieux faire connaître la profession auprès des étudiants. Depuis quelques années déjà, nos efforts se traduisent par une augmentation importante du nombre d'étudiants au programme de diplôme de droit notarial. Ainsi, l'an prochain, quelque 190 candidats devraient s'inscrire au programme de stage professionnel. De plus, afin de faciliter la recherche d'un stage, l'Ordre a produit un CD-ROM interactif qui contient des conseils, des mises en situation, des exemples et des exercices pratiques fort utiles aux futurs notaires ;
- > le dernier exercice a aussi été marqué par la première année complète d'opération de notre service d'information juridique, le 1 800 NOTAIRE. Ce service destiné au public connaît un succès réel alors que nos agents d'information reçoivent plus de 140 appels par jour actuellement. Pour le prochain exercice, avec une augmentation de la notoriété de ce service, nos agents devraient recevoir plus de 200 appels quotidiennement ;
- > l'une des premières retombées concrètes de la Commission consultative sur l'exercice du droit immobilier, soit la mise sur pied du Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI) en septembre 2007. Cette nouvelle entité au sein de la Direction du développement de la profession s'est vue confier le mandat de répondre à toute demande ou problématique liée à l'immobilier et d'être le promoteur du leadership de la profession dans ce domaine d'activité.

- Dès le prochain exercice, le déploiement du plan d'action du CEDI devrait répondre rapidement aux attentes des notaires;
- > le programme d'aide au regroupement alors que 26 nouveaux dossiers ont été menés à terme. Ce programme a d'ailleurs été reconduit pour les trois prochaines années et fait actuellement l'objet d'un projet-pilote dans certaines régions du Québec;
  - > le programme d'aide à la spécialisation qui comporte deux volets : 1) les bourses de perfectionnement destinées au soutien de la diversification et de la spécialisation de la pratique notariale; 2) les bourses d'excellence destinées à faciliter l'accès aux études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires. Ainsi, 23 demandes sur 29 ont été acceptées par la Chambre;
  - > la production de deux nouveaux outils pour nos membres : un guide de démarrage et de gestion d'une étude notariale et un guide de fin de pratique. Ces nouvelles publications seront disponibles au début du prochain exercice financier;
  - > l'entrée en vigueur de la loi 86 concernant l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels qui a nécessité plusieurs travaux au sein de l'Ordre afin de se conformer aux dispositions de la loi. Des séances d'information et de formation ont notamment été offertes au personnel à ce sujet au cours de l'exercice;
  - > la poursuite des travaux entrepris l'an dernier visant à actualiser la formation préadmission à l'exercice de la profession de notaire. Cette année, les travaux ont porté sur l'analyse de faisabilité de l'intégration des stages en milieu universitaire;
  - > les travaux réalisés afin d'assurer le respect de notre réglementation à la suite des changements imposés par l'Association canadienne de paiements quant à l'imagerie des chèques. Ce nouveau procédé bancaire a un impact majeur sur la tenue de la comptabilité en fidéicomis des notaires et a exigé d'intenses négociations avec les institutions bancaires;
  - > nos nombreux programmes de formation continue adaptés aux besoins et aux réalités de la pratique notariale : 18 différentes formations régionales ont été offertes aux notaires, pour un total d'environ 1 100 participants. Autre fait saillant en ce chapitre : l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008 du Règlement sur la formation continue obligatoire qui confirme l'attention particulière que l'Ordre accorde à la mise à niveau des connaissances de ses membres;
  - > l'adoption par le Bureau de l'Ordre en décembre 2007, d'un ambitieux plan technologique qui constitue l'un des plus formidables défis que nous aurons à relever au cours des cinq prochaines années. Ce plan vise à ce que la profession notariale et la Chambre des notaires du Québec demeurent à l'avant-garde du développement technologique, une condition essentielle à l'épanouissement du notariat québécois. Les deux grands enjeux de cet ambitieux plan sont de minimiser les risques technologiques liés à la protection de l'information dans les études notariales et d'accroître l'efficacité professionnelle du notaire. Notre filiale technologique, Notarius, est évidemment le maître d'œuvre de la réalisation de ce vaste plan d'action.

## Administration

En ce qui concerne l'organisation de la Chambre des notaires, l'exercice financier 2007-2008 a été marqué par la mise en place des derniers jalons de notre nouvelle structure administrative. Celle-ci vise à favoriser la réalisation des grands axes de notre mission principale, soit la protection du public, à créer une synergie entre les équipes de travail et à soutenir l'émergence d'une relève au sein de notre organisation.

Au chapitre de la gestion des ressources humaines, il faut mentionner le départ à la retraite du Secrétaire de l'Ordre, le notaire Michel Poulin, qui quitte l'organisation après 19 années de loyaux services. Ce poste névralgique au sein de notre ordre professionnel est désormais assumé par la notaire Danielle Gagliardi qui saura, j'en suis convaincu, relever avec brio ce nouveau défi. Je souligne également la nomination au cours du dernier exercice de la notaire Diane Gareau au poste de syndique de l'Ordre.

Au cours du dernier exercice, nous avons également amorcé les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des notaires syndiqués. Jusqu'à maintenant, rien ne permet malheureusement d'entrevoir un règlement à brève échéance.

Par ailleurs, nous avons finalisé la mise en place d'un nouveau processus d'appréciation continue de même qu'un système de rémunération basé sur le rendement pour le personnel non syndiqué de l'Ordre. De plus, à la lumière d'un diagnostic organisationnel réalisé l'an dernier et qui a mis à jour certaines lacunes en matière de communication, une politique de communication interne a été implantée dans toutes les directions.

Dans le cadre de l'optimisation des processus amorcée depuis quelques années, nous avons poursuivi les travaux à la Direction de la protection du public, aux Registres des dispositions testamentaires et des mandats de même qu'au Secrétariat. Cet exercice consiste à analyser l'ensemble de tous nos processus d'affaires et devrait se terminer en avril 2009. Enfin, l'Ordre compte bien obtenir l'accréditation ISO 9001-2000, ce qui serait une première dans le système professionnel québécois.

Mentionnons également, qu'au cours du dernier exercice financier, la Direction des services administratifs a coordonné l'élaboration d'un plan d'action pour assurer, en cas de sinistre, la continuité de certains services essentiels offerts aux notaires et au public. Cette réalisation s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans notre démarche d'optimisation de nos processus.

## Résultats financiers

L'exercice financier 2007-2008 se caractérise encore une fois par une hausse importante des revenus d'intérêts générés par les comptes en fidéicomis des notaires. Cette hausse s'explique par le volume très élevé des transactions immobilières. Il faut cependant préciser que ces revenus sont directement affectés par la variation du taux directeur fixé par la Banque du Canada. À titre d'exemple, une baisse de 0,50 % du taux directeur représente une diminution des revenus d'environ 4 millions \$.

La hausse importante des revenus qui excède largement les dépenses autorisées par les élus permet à l'Ordre de bonifier et d'assurer la pérennité des services liés à la protection du public. Nous avons également la capacité financière pour les prochaines années de mettre sur pied de nouvelles activités d'information juridique et de prévention qui profiteront directement à la population québécoise. Le service téléphonique d'information juridique de première ligne, le 1 800 NOTAIRE, en est un bel exemple.

## Notarius

Je m'en voudrais de compléter ce survol de nos principales activités sans souligner le bon travail réalisé par l'équipe de Notarius au cours des 12 derniers mois. Parmi les faits saillants touchant notre filiale technologique, il faut certes mentionner l'élaboration du plan technologique pour la profession adopté par les élus en décembre 2007 qui aura un impact considérable sur les activités de Notarius au cours des prochaines années. Ce plan confirme le rôle et la mission première de Notarius qui consistent à soutenir l'avancement de la profession notariale dans le respect de la mission de la Chambre des notaires du Québec.

## Remerciements

Je termine ce bref rapport en remerciant très sincèrement l'équipe de gestion, ma collaboratrice, Jocelyne Couture, et tous les employés de la Chambre des notaires pour leur dévouement envers l'organisation et le soutien qu'ils m'accordent.

Je remercie aussi les membres du Bureau et du Comité administratif pour leur confiance à mon égard et envers tout le personnel de l'Ordre.

Enfin, un dernier mot pour remercier le président de la Chambre, Denis Marsolais, pour son soutien indéfectible et pour l'assurer de ma volonté de servir avec efficacité et enthousiasme le public et les notaires.

**Christian Tremblay**  
Directeur général

## 9. Rapports des comités

### 9.1 Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité d'inspection professionnelle a tenu six réunions. Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec en maintenant la priorité sur les études dont la dernière inspection datait de quatre ans et plus.

Les inspections devaient être faites en attachant une attention particulière aux points suivants :

- > le respect de l'acte authentique;
- > le respect des dispositions du Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires;
- > la publicité des droits;
- > le respect des normes générales de pratique.

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait de plus à procéder à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss (complète et de contrôle confondues) pour un total de 700 inspections.

Enfin, il était prévu au programme que les notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicommiss pour l'année 2006 démontraient des infractions sérieuses aux dispositions du Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, fassent l'objet d'une attention particulière.

### 9.2 Comité de discipline

Le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un notaire pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la Loi sur le notariat ou des règlements adoptés conformément à ce code et à cette loi. Le Comité est saisi également de toute plainte formulée contre une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions ci-dessus mentionnées commise alors qu'elle en était membre.

Au cours du dernier exercice financier, le secrétaire du Comité a reçu 29 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 27 plaintes ont été déposées par le syndic alors que deux étaient des plaintes privées. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la Loi sur le notariat, au Code de déontologie des notaires, au Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, au Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires et au *Code des professions*.

#### Décisions du Comité de discipline et autres instances

Au cours de l'exercice, 34 décisions ont été rendues par le Comité de discipline, sept décisions par le Tribunal des professions, une prononcée par la Cour supérieure et une par la Cour d'appel, le tout concernant 39 dossiers. Certaines décisions portent sur la culpabilité, d'autres sur les sanctions imposées à l'intimé et quelques-unes sur différentes requêtes.

#### Enquêtes sur la compétence

Au cours de l'exercice, le Comité a résolu de procéder à deux enquêtes sur la compétence.

#### Recommandations au Bureau ou au Comité administratif

Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont résolu de faire les recommandations appropriées au Bureau dans un dossier :

De recommander au Bureau d'imposer à un membre un stage de perfectionnement sans suspension du droit de pratique.

Dans le second dossier, les recommandations seront formulées dans le prochain exercice.

#### Nombre de décisions du Bureau ou du Comité administratif

> Approuvant les recommandations du Comité : une décision

#### Dossiers transmis au Syndic

Dans 22 dossiers, le Comité a résolu d'informer le Syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions à nos codes, lois et règlements.

Plusieurs dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

#### Plaintes rejetées ou retirées

Aucune plainte n'a été rejetée par le Comité de discipline.

#### Sanctions prononcées

Des radiations temporaires variant de deux semaines à cinq ans ont été imposées dans 13 dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans tous ces dossiers. Trois radiations permanentes ont été ordonnées dont deux accompagnées de la révocation du permis; des amendes variant de 600 \$ à 3 000 \$ et totalisant 70 600 \$ ont été imposées dans 19 dossiers; deux décisions accordaient à l'intimé des modalités de paiement. Une radiation provisoire a été ordonnée.

#### Appels

Trois dossiers ont été portés en appel auprès du Tribunal des professions; une décision du Comité de discipline fait l'objet d'une révision judiciaire à la Cour supérieure.

## 9.3 Comité de révision

Le Comité de révision a pour fonction de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête et dont la décision a été de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

Nombre de demandes de révision reçues : 57  
Nombre de demandes de révision présentées au Comité : 51  
Nombre de demandes de révision retirées : 0  
Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une réunion subséquente : 0  
Nombre de demandes de révision en cours (au 31 mars 2008) : 6

### Avis émis

Le Comité a étudié les 51 demandes présentées. Il a émis les avis suivants :

- > Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans 51 dossiers
- > Aucun avis n'a été rendu par le Comité à l'effet de suggérer au syndic de compléter son enquête
- > Aucun avis n'a été rendu par le Comité à l'effet de référer un dossier au Comité d'inspection professionnelle
- > Aucun avis n'a été rendu par le Comité à l'effet qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline

## 9.4 Comité du Fonds d'études notariales

Le Comité rend un avis au Bureau quant à l'état du Fonds d'études notariales et à l'évolution prévisible de ce dernier pour les prochaines années, ainsi qu'à l'adéquation des subventions en regard des objets du Fonds.

L'avis sur l'évolution prévisible pour les prochaines années du Fonds d'études notariales et l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds d'études notariales a été préparé par les membres du Comité du Fonds d'études notariales lors de leur réunion tenue le 5 février 2008.

Le Bureau a pris acte de cet avis lors de l'adoption du budget 2008-2009.

Cet avis se détaille comme suit :

- > Que l'état du Fonds d'études notariales est satisfaisant
- > Que pour l'exercice 2008-2009, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes en fidéicommissés des notaires sont estimés à 23,4 millions de dollars
- > Que la capitalisation du Fonds d'études notariales est prévue d'augmenter de 7,4 millions de dollars
- > Que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6,20 de la *Loi sur le notariat*.

## 9.5 Comité du Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est établi par le Bureau de l'Ordre pour le remboursement des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession conformément aux dispositions de l'article 89 du *Code des professions*. Dans ce contexte, le Comité du Fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du Comité administratif. Également, le Comité du Fonds d'indemnisation décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 10 000 \$ effectuées en vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommissés des notaires. Pour toute réclamation excédentaire, c'est le Comité administratif de la Chambre des notaires qui se prononce, sur recommandation du Comité du Fonds d'indemnisation. L'indemnité maximale payable à même le fonds est établie à 100 000 \$ par réclamation.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, 18 réclamations ont été inscrites (concernant huit notaires) au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant 2 682 316 \$ le tout, en vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommissés des notaires.

### Réclamations acceptées

Treize réclamations ont été acceptées en totalité pour un montant total de 551 020 \$ et cinq réclamations ont été acceptées en partie pour un montant total de 510 152 \$.

### Réclamations refusées

Une réclamation a été refusée en totalité pour un montant de 1 116 \$. Cinq réclamations ont été refusées en partie pour un montant total de 121 037 \$.

### Réclamations retirées

Au cours de l'année, une réclamation (concernant un notaire) a été retirée à la demande du réclamant pour un montant de 10 202 \$.

### Indemnités payées

Pour cette période, 16 indemnités ont été payées (concernant cinq notaires), totalisant une somme de 521 701 \$. Aucune somme provenant des soldes de comptes en fidéicommissés n'a servi au paiement des réclamants.

## 9.6 Comité de la formation des notaires

Le Comité examine les questions relatives à la qualité de la formation des notaires, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession notariale.

Au cours du dernier exercice, le Comité de la formation s'est réuni à deux occasions. Dans le cadre de l'actualisation de la formation préadmission à

l'exercice de la profession de notaire, le Comité a été informé des objectifs du projet et du mandat confié au groupe de travail responsable de préparer le projet de programme révisé. Les membres du Comité ont également eu l'occasion de commenter le premier sommaire des réflexions du Groupe de travail.

## 9.7 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Le Comité d'arbitrage a été constitué par le Bureau le 17 juin 2005 conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires.

Durant l'exercice financier 2007-2008, onze demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à treize l'an dernier. Sept auditions ont été tenues devant un conseil d'arbitrage et huit sentences arbitrales ont été rendues. De ces huit sentences, six ont diminué le compte en litige et deux ont maintenu le compte en litige.

## 9.8 Comité sur les admissions

Le mandat du Comité sur les admissions est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage, de voir à l'administration des stages de formation professionnelle, de contrôler l'admission des candidats au stage, d'accorder le titre de maître de stage, d'approuver les projets de stage, de désigner les superviseurs, d'évaluer si le stage a été effectué avec succès et de formuler les recommandations appropriées au Comité administratif.

Au cours du dernier exercice financier, le Comité a rencontré 32 candidats ayant déposé une demande d'équivalence de formation afin de faire reconnaître leurs diplômes en droit acquis hors du Québec et a fait autant de recommandations au Comité administratif de l'Ordre. De plus, neuf dossiers en équivalence de stage ont aussi été traités permettant ainsi de réduire la durée du stage en notariat.

Durant cette période, 158 candidats ont débuté leur stage de formation préadmission ; 144 candidats ont complété leur formation en vue de l'exercice de la profession. Ce nombre important de projets de stage a nécessité l'augmentation des sessions de formation durant le stage, soit l'organisation de 180 journées de formation (données dans le cadre du programme professionnel obligatoire) aux 12 groupes qui ont été constitués. L'embauche de quatre nouveaux superviseurs de stage a également été nécessaire.

Enfin, en octobre 2007, le service a reçu 194 demandes de candidats souhaitant débiter leur stage au cours de l'année 2008.

Le Comité a autorisé 134 notaires à agir à titre de maîtres de stage afin de répondre aux besoins des nombreux stagiaires.

## 9.9 Comité de placements

Le Comité supervise la gestion des placements des différents fonds de la Chambre des notaires du Québec. Au cours du dernier exercice, en accord avec les suggestions du consultant externe, les membres du Comité ont recommandé au Comité administratif des modifications à la politique de placement du Fonds d'études notariales afin d'augmenter la cible des actions mondiales dans le portefeuille et d'adapter la politique à la création de surplus réservés à des fins spécifiques.

Le Comité a également recommandé le choix d'un gardien de valeur à la suite d'un appel d'offres de service qui a été fait en collaboration avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

Par ailleurs, une réunion du Comité de placement de l'Ordre s'est tenue conjointement avec le Comité de placement du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle puisque la CNQ et le FARP utilisent les services des mêmes gestionnaires, conseillers et gardiens de valeur.

## 9.10 Comité de la formation continue

Le mandat du Comité de la formation continue est de proposer les objectifs et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires.

Au cours du dernier exercice financier, les membres du Comité ont présenté leurs recommandations au Comité administratif de l'Ordre concernant le contenu des sessions de novembre 2007, avril et novembre 2008 des Cours de perfectionnement du notariat.

En ce qui concerne la formation continue obligatoire, le Comité a recommandé une liste de critères d'accréditation des activités de formation ainsi que les normes de calcul de la durée admissible des différents types d'activité de formation.

## 9.11 Comité de retraite

Le Comité de retraite administre le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec en conformité avec le règlement et la loi en vigueur.

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite a obligé tous les régimes de retraite à prestations déterminées à se doter de règles de gouvernance à l'aide d'un document que l'on appelle le Règlement intérieur. Le Comité de retraite a donc consacré beaucoup d'énergie à la réalisation de ce document. Le Comité a adopté le Règlement intérieur pour le Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires le 11 décembre 2007. Le Comité a également adopté un code d'éthique.

Les membres du Comité ont rencontré à trois occasions le gestionnaire de placement de la caisse de retraite. Les résultats obtenus en 2007 ont été de beaucoup inférieurs à ceux de l'année 2006. L'impact de la hausse du dollar canadien par rapport aux devises internationales, la baisse généralisée des marchés boursiers et le manque de diversification du marché canadien expliquent en grande partie cette baisse de performance.

Le Comité a révisé la politique de placement de la caisse avec l'aide de ses conseillers experts en gestion d'actifs afin d'augmenter la cible des actions mondiales, et ce, dans le but d'assurer la croissance et une meilleure diversification du portefeuille.

Le Comité a reçu de l'actuaire les résultats de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006. L'évaluation constate un surplus de 946 800 \$ du régime sur base de continuité, mais un déficit de 1 205 700 \$ sur base de solvabilité. En vertu de la loi, la Chambre des notaires doit payer à la caisse ou garantir le paiement à la caisse des sommes nécessaires à l'amortissement du déficit de solvabilité. Ce déficit s'explique en très grande partie par la baisse des taux d'intérêt à long terme qui augmente le passif du régime de retraite.

Une convention d'administration entre la Chambre des notaires et le Comité de retraite a été signée afin de convenir des règles de la gestion courante du Régime de retraite par la Chambre des notaires.

Après avoir rencontré le vérificateur externe, le Comité a adopté les états financiers de la caisse de retraite au 31 décembre 2007 et a pris connaissance des renseignements contenus dans la déclaration annuelle à produire à la Régie des rentes du Québec.

Finalement, le Comité a tenu son assemblée annuelle le 19 septembre 2007 où un compte rendu de l'administration de la dernière année a été fait.

## 9.12 Comité de vérification

Le Comité de vérification a comme responsabilités principales d'assister le Bureau dans l'examen de l'information financière de l'Ordre ainsi que dans la surveillance et l'évaluation de la portée, de l'application et de l'intégrité de ses systèmes d'information financière.

Les membres du Comité de vérification ont examiné les états financiers vérifiés de la Chambre des notaires du Québec pour l'année terminée le 31 mars 2007. Ils ont rencontré les vérificateurs de la firme Harel Drouin – PKF. Les vérificateurs ont obtenu de la direction et du personnel de l'Ordre toutes les informations et toute la coopération nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

Le Comité a recommandé au Bureau l'adoption des états financiers de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Le Comité a également recommandé à l'assemblée générale des notaires de nommer la firme Harel Drouin – PKF pour la vérification des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

Par ailleurs, le Comité de vérification s'est réuni à la mi-année afin de prendre connaissance des résultats financiers du premier semestre. Lors de cette réunion, les membres ont également examiné un projet de révision de la politique de gestion des budgets de la Chambre et ont émis une recommandation favorable au Comité administratif pour l'adoption de ce projet. Après avoir pris connaissance du plan d'orientations et d'actions prioritaires de l'Ordre pour l'exercice 2008-2009, le Comité a examiné les prévisions budgétaires en découlant et a recommandé leur adoption au Bureau.

Le Comité de vérification a approuvé le plan de vérification pour les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008.

## 9.13 Comité sur la rémunération

Le mandat du Comité est de formuler des recommandations au Bureau sur la rémunération de la présidence de la Chambre des notaires, de la présidence du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, de la vice-présidence de la Chambre des notaires ; il a également comme mandat de proposer au Comité administratif une méthode et des outils pour l'évaluation annuelle du directeur général l'Ordre en fonction du contrat de travail négocié, de formuler des recommandations sur la politique de rémunération des administrateurs au Bureau de l'Ordre incluant les jetons de présence et le remboursement des dépenses, de formuler des recommandations sur la politique de rémunération des membres de comités ou de groupes de travail incluant des honoraires et le remboursement des dépenses et, enfin, de formuler des recommandations sur la politique de rémunération des notaires mandatés par la Chambre des notaires pour toute prestation de service.

Au cours du dernier exercice, le Comité sur la rémunération s'est penché sur la rémunération à la présidence de la Chambre des notaires. Il a notamment recommandé au Bureau de préciser la question du paiement de l'allocation de fin de présidence afin de tenir compte de certaines situations particulières tels le décès, l'invalidité ou l'embauche.

Le Comité a également fait une recommandation au Bureau pour la rémunération de la présidence du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

De plus, une analyse en profondeur des jetons de présence et de la politique de remboursement des dépenses engagées dans le cadre de leur fonction pour les membres de comités et les employés de la Chambre a été réalisée par le Comité sur la rémunération. Des recommandations ont été présentées au Bureau pour déterminer les jetons de présence pour le prochain triennat, les montants de remboursements maximums pour les repas, l'hébergement et les frais de kilométrage.

Le Comité a aussi fait une recommandation au Bureau concernant la rémunération de la vice-présidence de la Chambre des notaires.

Enfin, une recommandation a été déposée au Bureau afin de modifier les politiques relatives aux mandats confiés à des notaires par l'Ordre. Ces modifications permettront d'ajuster la rémunération en fonction de l'expertise et de l'expérience des notaires. Un appel d'intérêt sera fait annuellement auprès de l'ensemble des notaires par la Chambre des notaires.

## 9.14 Commission de la veille juridique notariale

La Commission de la veille juridique notariale a pour mandat de coordonner les travaux de groupes d'experts (un groupe pour chaque grand secteur du droit notarial, soit entreprise, immobilier, successions, procédures non contentieuses, sûretés, droit agricole et environnement) afin de s'assurer que l'Ordre demeure à la fine pointe des changements juridiques qui y surviennent.

Un compte rendu verbal des principales questions ayant retenu l'attention des groupes d'experts a été donné par le président de la Commission lors des Cours de perfectionnement du notariat, en avril 2008.

Les questions examinées par les experts font l'objet d'un suivi en vue d'un résultat conforme aux besoins de la pratique notariale, notamment sous la forme d'articles informatifs publiés dans le journal *Entracte* ou la *Revue du notariat*. Enfin, d'autres sujets sont l'objet de recommandations aux autorités de la Chambre en vue d'interventions de nature plus politiques.

## 9.15 Groupe de travail sur le regroupement

Le mandat de ce groupe de travail est de proposer des actions ou activités au Bureau de l'Ordre afin de susciter et de favoriser le regroupement des études notariales.

Au cours du dernier exercice, le Groupe de travail a déposé des recommandations au Bureau de l'Ordre et a répondu à certaines

préoccupations des élus qui ont permis l'adoption de modifications au programme de regroupement et la mise en place, dans un premier temps, d'un projet pilote dans la région de Laval ; par la suite, ce projet pilote a été étendu à quatre autres régions pour une période d'une année.

## 9.16 Groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission

Le Groupe de travail a pour mandat de préparer un projet de programme révisé de la formation préadmission. De façon plus spécifique, le groupe doit examiner la pertinence et la faisabilité :

- > de réunir, en milieu universitaire, les études et le stage de formation préadmission ;
- > de revoir les cours offerts au programme de droit notarial et leur contenu afin de les actualiser ;
- > de développer les habiletés technologiques des étudiants ;
- > d'examiner l'opportunité d'utiliser davantage la méthode de l'apprentissage par situations professionnelles dans le cadre du programme de droit notarial.

Un premier rapport des travaux a été présenté au président de l'Ordre et aux doyens des facultés de droit concernées le 31 octobre 2007. Au terme

de cette présentation, le Groupe de travail a reçu le mandat de se pencher sur l'intégration totale du stage au sein du programme universitaire et d'élaborer un plan transitoire.

Un second rapport quant à l'évolution des travaux du Groupe a été présenté au président de l'Ordre et aux doyens des facultés de droit concernées le 11 décembre 2007. Ce rapport précisait les différentes étapes du plan transitoire devant se déployer graduellement à compter de janvier 2008.

Depuis janvier 2008, les membres du Groupe de travail ont défini les objectifs du nouveau programme et actualisé le contenu des cours. Afin de valider certaines orientations, un sondage sur le stage et ses modalités a été mené auprès de tous les notaires, de même que des groupes de discussion avec de jeunes notaires, des superviseurs et des maîtres de stage.

## 10. Principales résolutions du Bureau de l'Ordre

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Bureau prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

### Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

À la suite du dépouillement des bulletins, sont déclarés élus pour la prochaine année au Comité administratif, Hugo Couturier, notaire à Sorel-Tracy, Sophie Ducharme, notaire à Montréal, et André Gilbert, notaire à Val-d'Or.

Est déclarée élue par acclamation, Marjolaine Lafortune, administratrice nommée par l'Office des professions pour un mandat d'un an au Comité administratif.

#### BUR-46-12-2

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Bureau adopte les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice 2006-2007, incluant le bilan, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie, tels que présentés.

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Bureau de la Chambre des notaires recommande à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme Harel Drouin-PKF comme vérificateurs pour l'exercice financier 2007-2008 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif.

#### BUR-46-12-8

Que le Bureau donne son accord à un projet de partenariat dans un projet de résolution des conflits *Vers le Pacifique* dans le cadre de l'émission *Virginie* diffusée à l'antenne de Radio-Canada tel que présenté.

#### BUR-46-13-4.11

Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la contribution de base au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2008, soit établie comme suit :

Classe	Contribution de base
A	1 600 \$
B	0 \$
C	0 \$

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la contribution de la S.A.R.L., en excédent de la contribution du membre au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2008, est établie ainsi :

	Limite obligatoire (En excédent de la limite obligatoire du membre)	Contribution (En excédent de la contribution obligatoire du membre)
SPA dans laquelle un seul notaire exerce	500 000 \$	147 \$
Toute autre SPA ou SENCRL	1 000 000 \$	254 \$

#### BUR-46-13-6.1

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme la firme Harel Drouin-PKF comme vérificateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007.

#### BUR-46-13-6.2

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le règlement modifiant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*.

#### BUR-46-13-7.4.4

Que le mandat du Comité sur les admissions soit dorénavant le suivant :

« Le Comité sur les admissions est chargé de l'administration des stages de formation professionnelle. Il contrôle l'admission des candidats au stage, accorde le titre de maître de stage, approuve les projets de stage, désigne les superviseurs et évalue si le stage a été effectué avec succès. Il examine toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage et prend les décisions appropriées conformément aux dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*, soit :

- > reconnaître une équivalence de diplôme, de formation ou de stage; ou
- > reconnaître en partie une équivalence de formation ou de stage et dans ces cas déterminer les programmes d'études, de stages, les examens ou les activités de stage que le candidat devra compléter avec succès dans le délai fixé; ou
- > refuser de reconnaître une équivalence de diplôme, de formation ou de stage.

Les membres du Comité administratif ne peuvent siéger au Comité sur les admissions. »

Que conformément au paragraphe 4<sup>e</sup> de l'article 1 et à l'article 34 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*, le Comité administratif, en application du paragraphe 8 de l'article 86.0.1 du *Code des professions*, fixe à 500 \$ les frais exigibles pour une demande d'équivalence de diplôme ou de formation ou pour une demande d'équivalence de stage de formation professionnelle;

Que les frais d'une demande d'équivalence de diplôme ou de formation formulée en même temps qu'une demande d'équivalence de stage de formation professionnelle soient établis à 750 \$.

Que conformément au paragraphe 4 de l'article 1 et aux articles 2, 10, 34 et 40 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis de la Chambre des notaires du Québec*, le Comité administratif, en application du paragraphe 8 de l'article 86.0.1 du *Code des professions*, fixe à :

- > 750 \$, auxquels s'ajoutent les taxes applicables, les frais exigibles pour une demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage de formation professionnelle;
- > 1 000 \$, auxquels s'ajoutent les taxes applicables, les frais exigibles pour une demande d'équivalence de diplôme ou de formation formulée en même temps qu'une demande d'équivalence de stage de formation professionnelle;
- > 500 \$, auxquels s'ajoutent les taxes applicables, les frais exigibles pour une demande de révision d'une décision du Comité sur les admissions reconnaissant partiellement une demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage de formation professionnelle ou refusant une telle demande.

#### BUR-46-13-7.4.4.1

Que la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009 soit établie à 500 \$.

Que la cotisation aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009 soit établie à 0 \$.

Que pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009, une cotisation spéciale de 150 \$ soit décrétée pour un projet de publicité.

Que pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009, une cotisation spéciale de 25 \$ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

Que le Bureau fixe au lundi, 26 novembre 2007 à 17 h, la date de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre qui se tiendra à Montréal;

Qu'une assemblée générale spéciale des membres de la Chambre des notaires soit aussi convoquée pour le lundi, 26 novembre 2007 à 17 h 30 aux fins d'approuver les montants des cotisations spéciales pour l'exercice 2008-2009 décrétées par le Bureau de la Chambre des notaires, soit une cotisation spéciale de 150 \$ pour un projet de publicité et une cotisation spéciale de 25 \$ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

**BUR-46-13-9**

Que sur recommandation du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme Martin Dufresne, consultant et résident de Saint-Lambert, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Que sur recommandation du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme Mark-J. Oppenheim, comptable agréé et résident de Montréal, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Que sur recommandation du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme Daniel Demers, actuaire et résident de Montréal, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Que sur recommandation du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme Yves Prévost, notaire à Montréal, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme Marlène Ouellet, notaire à Saguenay, présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.

**BUR-46-14-5.1**

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte les Règlements généraux du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle tels que présentés.

**BUR-46-14-5.2**

Que le Bureau adopte le plan d'action en droit immobilier, tel que présenté par le président et favorise notamment à l'axe 1 d'intervention intitulé « Repositionner le notaire dans le traitement des dossiers », à l'action 2 « Programme de formation », l'adoption de normes plus rigoureuses en matière de pratique immobilière; et qu'un nouveau comité consultatif pour supporter le Centre d'expertise en droit immobilier soit constitué.

**BUR-46-14-7**

Que le Bureau adopte le plan d'action 2008-2011 tel que présenté par le président et priorise, pour le début des travaux, l'axe 3 intitulé « Gestion de la carrière et de la retraite ».

**BUR-46-14-8**

Que sur recommandation du Comité administratif, le Bureau nomme Diane Gareau, notaire à Montréal et syndic adjoint, au poste de syndic de la Chambre des notaires.

Que sur recommandation du Comité administratif, le Bureau nomme Danielle Gagliardi, notaire à Montréal et secrétaire adjoint, au poste de secrétaire de la Chambre des notaires.

**BUR-46-14-11.2**

Que le Bureau donne son accord de principe au projet de planification stratégique des technologies, tel que présenté et favorise dès lors l'élaboration des travaux concernant notamment le cadre de gestion de la sécurité, la signature numérique, le courriel sécurisé, l'encadrement des applications métier, la gestion des contenus, le WEB transactionnel et personnalisable et l'acte notarié informatisé.

**BUR-46-14-12**

Que le Bureau approuve, tel que présenté par le directeur général, le plan d'orientations et d'actions prioritaires pour l'exercice 2008-2009.

**BUR-46-15-5.2**

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Bureau adopte, telles que présentées, les orientations et prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2008-2009.

**BUR-46-15-5.3**

## 11. Principales résolutions du Comité administratif

*Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité administratif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.*

### Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008, du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 \$ représentant le montant du prix de la Chambre des notaires à être remis à un stagiaire du Collège Ahuntsic.

**CA-46-38-6**

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 2 000 \$ à l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (A.I.F.I) comme appui financier pour la tenue de son 3<sup>e</sup> colloque qui se tiendra à Lyon, du 24 au 26 mai 2007.

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 \$ comme contribution de la Chambre des notaires à l'Association des professeurs de droit du Québec pour leur congrès annuel 2007 qui se tiendra au Lac Beauport.

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 3 500 \$ au Comité conjoint Barreau du Québec / Chambre des notaires du Québec comme contribution pour compléter les travaux concernant la version anglaise du *Code civil du Québec*.

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 000 \$ à la Fédération des sociétés d'histoire du Québec pour le prix Rodolphe Fournier 2007 de la Chambre des notaires du Québec.

**CA-46-40-7**

Que sur recommandations du comité de sélection, le Comité administratif nomme Johanne Delage, notaire à Montréal, au poste de directeur général adjoint – Développement de la profession et que la date d'entrée en fonction soit déterminée par le directeur général.

**CA-46-41-5.1**

Que le Comité administratif accorde, à même le Fonds d'études notariales, une subvention de 100 000 \$ pour la production de capsules historiques mettant en valeur le rôle joué par les notaires dans l'histoire de la ville de Québec.

**CA-46-41-6.1**

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal pour l'organisation d'un symposium national portant sur la sécurité des aînés qui se tiendra les 24 et 25 octobre 2007.

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ comme appui financier à l'organisation de la 8<sup>e</sup> Conférence internationale Internet pour le droit organisée par LEXUM et la Faculté de droit de l'Université de Montréal qui se tiendra les 25 et 26 octobre 2007, à Montréal.

**CA-46-41-6.2**

Que le Comité administratif approuve, la création des bourses André-Cossette selon le projet soumis tel que modifié.

**CA-46-42-4.5**

Que le Comité administratif donne son accord à ce qu'une réflexion soit entamée quant à l'élaboration d'un plan de continuité des affaires de la Chambre des notaires, mais en l'intégrant dans une réflexion globale comprenant la gestion des risques technologiques et la vision stratégique Web.

**CA-46-42-5.4**

Que le Comité administratif approuve les modifications proposées pour l'impression du journal *Entracte*.

**CA-46-42-5.6**

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 500 \$ à la Faculté de droit de l'Université de Montréal comme contribution à la revue de droit de cette université.

**CA-46-42-7.3**

Que le Comité administratif de la Chambre des notaires entérine les modifications proposées à la politique de certification du Centre de certification du Québec (CCQ) et au Guide des procédures techniques et opérationnelles telles que présentées, et qu'en conséquence, adopte la version 3.5 de la politique de certification du Centre de certification du Québec ainsi que la version 3.8 du Guide des procédures techniques et opérationnelles incluant les annexes, le tout tel que présenté.

**CA-46-42-8.1**

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 400 \$ représentant la contribution financière de la Chambre des notaires pour les travaux nécessaires menant à la publication d'un ouvrage portant sur les assemblées de copropriétaires par Christine Gagnon, notaire à Québec.

**CA-46-44-4.1**

Que, sous réserve de l'approbation par les autres ordres professionnels, le Comité administratif approuve l'augmentation de la cotisation des membres à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, laquelle passera de 13 \$ à 15 \$ pour l'exercice financier 2007-2008, à 16,50 \$ pour l'exercice 2008-2009 et à 17,60 \$ pour l'exercice 2009-2010.

**CA-46-44-10.3**

Que le Comité administratif réitère la position de la Chambre des notaires selon laquelle la création d'un ordre professionnel des planificateurs financiers n'est pas opportune compte tenu des mécanismes d'encadrement déjà en place à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à la Chambre des notaires.

**CA-46-47-7.7**

Que le Comité administratif accorde, à même le Fonds d'études notariales, une subvention maximale de 48 000 \$, représentant l'appui financier de la Chambre des notaires pour la clinique juridique de l'Université du Québec à Montréal afin que celle-ci puisse bénéficier de la supervision d'un notaire avec un arrimage au service d'information juridique de première ligne 1-800-NOTAIRE, le tout selon les modalités à convenir.

**CA-46-47-8.1**

Que le Comité administratif accorde, à même le Fonds d'études notariales, une subvention de 120 000 \$ répartie sur deux ans, représentant la contribution de la Chambre des notaires à la clinique de droit notarial de l'Université d'Ottawa, le tout selon certaines conditions.

**CA-46-47-8.2**

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2007-2008 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ représentant la contribution financière de la Chambre des notaires pour la tenue du 10<sup>e</sup> Congrès de l'Association internationale de méthodologie juridique sur la sécurité juridique qui aura lieu à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, du 24 au 27 octobre 2007.

**CA-46-47-8.3**

Que le Comité administratif désigne Jeffrey A. Talpis, notaire à Montréal, comme membre du comité conjoint Chambre des notaires/Barreau du Québec dont le mandat est de promouvoir le droit civil à la suite de la position prise par la Banque mondiale selon laquelle le droit civil constitue un frein à l'économie mondiale.

**CA-46-48-4.12**

Que la Chambre des notaires du Québec accorde son appui à la coalition pour l'accès à l'Aide juridique afin que le ministre de la Justice donne suite à ses demandes, soit :

- > que les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 heures/semaine) aient accès gratuitement à l'Aide juridique;
- > que les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérants, incluant le volet avec contribution, soient augmentés en conséquence;
- > que l'admissibilité à l'Aide juridique soit déterminée en fonction du revenu mensuel;
- > que l'indexation annuelle des seuils d'admissibilité soit maintenue.

**CA-46-50-2.1**

Que sur recommandation du comité de sélection, le Comité administratif nomme Georges Aubé, notaire à Montréal, au poste de chef de service du Centre d'expertise en droit immobilier.

**CA-46-50-6.1**

Que le Comité administratif adopte une motion de remerciements pour l'excellence du travail accompli par le notaire Michel Poulin à titre de secrétaire de l'Ordre de la Chambre des notaires du Québec.

**CA-46-51-5.1.6**

Que le Comité administratif approuve la proposition de recherche soumise par la firme Ipsos Descarie portant sur les informations stratégiques nécessaires à une prise de décision quant aux prochaines campagnes de publicité de la Chambre, le tout tel que présenté et commenté.

**CA-46-51-5.2**

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité administratif adopte, telle que présentée, la nouvelle politique budgétaire de la Chambre des notaires.

**CA-46-51-5.4**

Que le Comité administratif donne son accord au modèle de gouvernance proposé par le directeur général pour la mise en œuvre du plan relatif à la planification stratégique des technologies adopté par le Bureau lors d'une réunion tenue les 7 et 8 décembre 2007.

**CA-46-51-5.6**

Que le Comité administratif prenne acte de la proposition de la Chambre des notaires formulée aux doyens des facultés de droit concernant l'implantation d'une solution transitoire dans le cadre du projet d'actualisation de la formation préadmission en vue de l'accès à la profession notariale, soit le versement d'une somme globale de 375 000 \$ répartie entre les facultés de droit selon les modalités à convenir, et qui servira à l'embauche, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008 dans chacune des quatre facultés de droit, d'une personne qui agira à titre de coordonnateur du projet d'actualisation de la réforme.

**CA-46-52-4.4**

Que le Comité administratif entérine l'orientation suivante pour les greffes transmis aux Archives nationales du Québec soit : les actes non publiés ne seront pas disponibles à la consultation pour une période de 80 ans à compter de la date de l'acte, non application de cette règle pour les actes reçus antérieurement à 1940, sauf pour les testaments, aucune restriction en ce qui concerne la consultation de l'index et du répertoire.

Qu'une entente administrative intervienne entre les Archives nationales du Québec et la Chambre des notaires en ce qui concerne les documents de nature privée pour la période de 10 ans entre 1930 et 1940, selon laquelle les Archives nationales s'engagent à obtenir de toute personne voulant prendre connaissance de ces actes un engagement écrit de confidentialité, de même que pour la consultation des index et répertoire. Toutefois, les testaments demeureraient totalement confidentiels pour la durée de 80 ans. Cette entente ne serait valide que pour 10 ans.

**CA-46-52-4.6**

Que le Comité administratif approuve les orientations budgétaires pour l'année 2008-2009, telles que présentées.

**CA-46-52-5.2**

Que le Comité administratif de la Chambre des notaires entérine les modifications à la politique de certification du Centre de certification du Québec (CCQ) telles que proposées et qu'en conséquence, adopte la version 3.6 de la politique de certification du Centre de certification du Québec, le tout tel que présenté avec prise d'effet le 15 février 2008.

**CA-46-52-5.5**

Que le Comité administratif approuve le projet de la politique pour l'attribution de mandats aux notaires tel que modifié et le réfère au Comité sur la rémunération, lequel le soumettra au Bureau pour approbation.

**CA-46-52-5.6.1**

Que le Comité administratif adopte, telle que formulée, la nouvelle tarification des certificats d'authenticité et de qualité proposée par le secrétaire de l'Ordre, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

**CA-46-52-5.8**

Que le Comité administratif entérine les recommandations du Comité de la formation continue concernant la norme de calcul de la durée admissible d'une activité de formation.

Que la grille d'évaluation d'une activité de formation soit adoptée, telle que présentée.

**CA-46-52-6**

Que le Comité administratif approuve le plan d'orientations et d'actions prioritaires de la Chambre des notaires du Québec pour l'année 2008-2009 tel que présenté et le soumette au Bureau pour information.

**CA-46-52-7**

Que le Comité administratif entérine les recommandations concernant des changements organisationnels à la Direction du développement de la profession.

**CA-46-52-8**

Que le Comité administratif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 600 \$ à Christine Gagnon, notaire, pour la tenue du Colloque franco-québécois sur les 40 ans de la copropriété lequel se déroulera du 7 au 9 mai 2009.

Que le Comité administratif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 10 000 \$ à l'Université de Montréal pour la tenue des 21<sup>e</sup> Entretiens Jacques-Cartier, colloque ayant pour thème *Le vieillissement et la santé*.

**CA-46-52-10.1**

Que le Comité administratif recommande au Bureau de faire parvenir le projet de *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres* aux notaires pour commentaires.

**CA-46-54-4.2**

Que dans le cadre du dossier de l'hypothèque légale, le Comité administratif recommande au Bureau que la Chambre des notaires, conjointement avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, prépare un dépliant destiné aux acheteurs de maisons neuves lequel sera remis par le notaire au client et incite le notaire à constater dans un écrit que le client en a pris connaissance et s'en déclare satisfait.

**CA-46-54-4.6**

Que le Comité administratif entérine, telle que présentée, la recommandation concernant la mise en place d'un processus de gestion de cas exceptionnels sous la responsabilité du directeur général adjoint à la Protection du public afin d'assurer une intervention préventive, active et immédiate pour la protection du public, ainsi que la création d'un fonds spécifique conjoint avec le Fonds d'assurance-responsabilité de la Chambre des notaires du Québec.

**CA-46-54-4.9**

Que le Comité administratif entérine la recommandation de négocier une clause temporaire avec l'Autorité des marchés financiers pour permettre à la Chambre des notaires de modifier son règlement sur la formation continue obligatoire.

Que le Comité administratif entérine la recommandation d'analyser la possibilité d'exiger des conditions particulières des notaires planificateurs financiers pour que la Chambre des notaires les autorise à utiliser le titre de planificateur financier après que ce titre leur eut été retiré tout en étant conscient de voir leur nombre diminuer.

**CA-46-54-4.10**

Que sur recommandation du comité de sélection, le Comité administratif nomme Judith Desmarais, notaire à Montréal, au poste de conciliateur des comptes et secrétaire du Comité d'arbitrage.

**CA-46-54-5.1**

Que le Comité administratif donne son accord à la célébration de mariages par des notaires employés de la Chambre des notaires, dans la mesure où ceux-ci ne perçoivent aucuns honoraires et le font à titre gratuit.

**CA-46-54-5.6**

Que, conformément à l'article 22 du *Règlement sur les modalités d'élection au Bureau et au Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec*, le Comité administratif nomme les scrutateurs et scrutateurs suppléants suivants pour le dépouillement du scrutin sur l'élection des administrateurs représentant les districts électoraux au Bureau et à la présidence qui se tiendra le 10 avril 2008.

**CA-46-54-10.1**





## 12. Tableaux statistiques

### Registres

	2006-2007	2007-2008	Total au 31 mars 2008
<b>Registre des dispositions testamentaires</b>			
Inscriptions	200 542	192 539	6 051 262
Certificats de recherche	49 555	50 937	813 181
<b>Registre des mandats en prévision de l'incapacité</b>			
Inscriptions	126 014	117 493	1 586 683
Certificats de recherche	2 713	3 136	23 722
<b>Registre des consentements au don d'organes et de tissus - RDOQ</b>			
Inscriptions	118 015	111 792	264 332
Certificats de recherche	196	362	558

### Statut professionnel

	2006-2007	2007-2008
<b>Membres en exercice au 31 mars</b>		
Hommes	3 315	3 412
Femmes	1 664	1 664
	1 651	1 748
<b>Admissions (premières inscriptions)</b>	138	148
<b>Reprises d'exercice</b>	24	15
<b>Nombre de permis délivrés</b>	138	148
<b>Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercice</b>		
de nature administrative	74	66
de nature disciplinaire	1	0
<b>Nombre de radiations administratives du Tableau</b>	3	0
<b>Nombre de radiations disciplinaires</b>	14	14
<b>Nombre de suspensions ou de révocations de permis</b>	1	2
<b>Démissions</b>	51	50
<b>Décès</b>	7	10
<b>Notaires honoraires</b>	17	22
<b>Accréditations</b>		
Médiateurs accrédités en médiation familiale	138	139
Planificateurs financiers	123	122
Notaires accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers (AVI-RDPRM)	241	234
Notaires désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec (AVI-ICPG)	152	150
Notaires accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec (AVI-CCQ)	124	120
Notaires accrédités en régime de protection	1 394	1 466
Médiateurs aux petites créances	408	410
Médiateurs civil et commercial	22	20
<b>Nombre de signatures numériques en vigueur au 31 mars</b>	2 158	2 284
<b>Statut des notaires</b>		
Nombre de SENCRL au 31 mars	35	48
Nombre de SPA au 31 mars	90	132
Nombre de notaires en SENCRL au 31 mars	136	202
Nombre de notaires en SPA au 31 mars	180	260

## Tableaux statistiques (suite)

### Exercice illégal

	2007-2008
Enquêtes complétées	13
Poursuites pénales intentées	1
<b>Jugements rendus</b>	
acquittant l'intimé	1
déclarant l'intimé coupable	0

### Assurance responsabilité professionnelle

	2007-2008
Classes	Nombre d'assurés
A	2 650
B	358
C	414
D	(ex-notaires) 1 752
E	(ex-notaires) 254

**Montant de garantie :**

1 000 000 \$ par sinistre

2 000 000 \$ par période d'assurance

## 13. États financiers et rapports des vérificateurs





## TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs.....	2
États financiers	
Résultats.....	3
Bilan.....	4
Évolution des soldes de fonds.....	5
Flux de trésorerie.....	6
Notes afférentes aux états financiers .....	7 - 19

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la  
**CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la **Chambre des notaires du Québec**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Harel Drouin - PKF*

Montréal, le 9 juin 2008

**Résultats**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget adopté 2008 (note 2)	Réal				
		2008			2007	
		Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
<b>Produits</b>						
Intérêts sur dépôts en fidéicommiss	18 300 000	\$ ---	\$ ---	\$ 28 877 905	\$ 28 877 905	\$ 25 074 986
Cotisations	2 211 000	2 202 736	---	---	2 202 736	2 137 653
Registres des testaments et mandats	3 676 475	3 555 716	---	---	3 555 716	3 660 550
Placements	3 505 000	317 651	224 305	4 530 039	5 071 995	2 802 369
Formation	586 850	553 905	---	---	553 905	600 149
Logistique cours de perfectionnement automne 2007	---	979 756	---	---	979 756	---
Publications	127 600	163 464	---	---	163 464	153 467
Autres (note 19)	444 825	448 248	23 310	---	471 558	514 240
	<u>28 851 750</u>	<u>8 221 476</u>	<u>247 615</u>	<u>33 407 944</u>	<u>41 877 035</u>	<u>34 943 414</u>
<b>Charges</b>						
Salaires et charges sociales	7 906 035	7 672 873	188 065	314 424	8 175 362	7 118 746
Charge de retraite	500 897	595 197	12 919	20 851	628 967	741 134
Subventions autres organismes	137 000	12 000	---	509 500	521 500	120 439
Honoraires professionnels	3 411 600	2 470 781	35 913	211 967	2 718 661	2 328 152
Réclamations (note 11)	600 000	---	1 212 947	---	1 212 947	418 078
Comités	532 200	434 503	39 485	2 052	476 040	506 366
Déplacements et frais de logistique	560 600	544 364	139	21 372	565 875	320 343
Logistique cours de perfectionnement automne 2007	---	1 196 375	---	---	1 196 375	---
Affiliations et délégations	234 590	255 999	---	---	255 999	198 667
Charges locatives	960 920	1 046 880	---	---	1 046 880	941 459
Services informatiques	826 995	795 973	---	---	795 973	662 661
Impression et diffusion électronique	353 028	388 509	---	---	388 509	327 207
Dépenses générales de bureau	966 336	934 209	2 143	182 253	1 118 605	1 002 571
Publicité et promotion	1 460 300	1 712 664	---	---	1 712 664	1 203 660
Mauvaises créances	34 500	12 629	---	---	12 629	30 860
Dépenses de congrès	40 000	40 000	---	---	40 000	349 805
Frais d'administration	---	(305 705)	125 375	180 330	---	---
Amortissement des immobilisations corporelles	454 850	412 505	---	---	412 505	278 779
Amortissement des actifs incorporels	398 850	369 258	---	---	369 258	271 376
	<u>19 378 701</u>	<u>18 589 014</u>	<u>1 616 986</u>	<u>1 442 749</u>	<u>21 648 749</u>	<u>16 820 303</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant l'élément suivant :	9 473 049	(10 367 538)	(1 369 371)	31 965 195	20 228 286	18 123 111
Plan d'action (note 12)	<u>2 127 500</u>	<u>1 690 588</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>1 690 588</u>	<u>1 271 937</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>7 345 549</u>	<u>\$ (12 058 126)</u>	<u>\$ (1 369 371)</u>	<u>\$ 31 965 195</u>	<u>\$ 18 537 698</u>	<u>\$ 16 851 174</u>

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

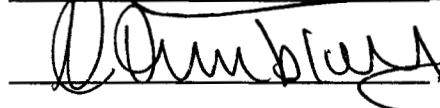
## Bilan

au 31 mars 2008

	2008			2007	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
<b>ACTIF</b>					
Actif à court terme					
Encaisse	1 323 107 \$	1 405 859 \$	2 833 781 \$	5 562 747 \$	5 020 206 \$
Débiteurs (note 5)	1 776 574	327 307	689 144	2 793 025	1 381 037
Intérêts courus	17 645	16 189	1 507 725	1 541 559	1 699 302
Avance interfonds, sans intérêts	768 788	---	(768 788)	---	---
Avances à Notarius (TSIN) inc. (note 13)	---	---	41 666	41 666	38 889
Frais payés d'avance	502 913	---	7 907	510 820	357 985
	<u>4 389 027</u>	<u>1 749 355</u>	<u>4 311 435</u>	<u>10 449 817</u>	<u>8 497 419</u>
Placements (note 6)	5 448 683	4 813 312	71 932 895	82 194 890	64 211 140
Dépôt à terme	---	---	---	---	427 902
Avances à Notarius (TSIN) inc. (note 13)	---	---	2 778	2 778	36 111
Avances à Notarius, sans intérêts (TSIN) inc. (note 13)	---	---	158 100	158 100	158 100
Actif au titre des prestations constituées (note 17)	522 289	---	---	522 289	501 600
Immobilisations corporelles (note 7)	2 605 224	---	---	2 605 224	2 643 098
Actifs incorporels (note 8)	472 888	---	---	472 888	311 518
	<u>9 049 084</u>	<u>4 813 312</u>	<u>72 093 773</u>	<u>85 956 169</u>	<u>68 289 469</u>
	<u>13 438 111 \$</u>	<u>6 562 667 \$</u>	<u>76 405 208 \$</u>	<u>96 405 986 \$</u>	<u>76 786 888 \$</u>
<b>PASSIF</b>					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 10)	3 412 914 \$	482 717 \$	1 479 449 \$	5 375 080 \$	2 897 271 \$
Provision pour réclamations en cours	---	1 025 484	---	1 025 484	499 820
Revenus perçus d'avance	248 080	---	---	248 080	323 169
	<u>3 660 994</u>	<u>1 508 201</u>	<u>1 479 449</u>	<u>6 648 644</u>	<u>3 720 260</u>
Avantages incitatifs de location	1 828 802	---	---	1 828 802	1 256 160
<b>SOLDES DE FONDS</b>					
Investis en immobilisations	1 249 310	---	---	1 249 310	1 698 456
Non grevés d'affectations	5 054 338	---	13 292 165	18 346 503	4 780 236
Affectations d'origine interne (note 18)	1 644 667	5 054 466	61 633 594	68 332 727	65 331 776
	<u>7 948 315</u>	<u>5 054 466</u>	<u>74 925 759</u>	<u>87 928 540</u>	<u>71 810 468</u>
	<u>13 438 111 \$</u>	<u>6 562 667 \$</u>	<u>76 405 208 \$</u>	<u>96 405 986 \$</u>	<u>76 786 888 \$</u>

Au nom du Bureau,


 président


 directeur général

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

**Évolution des soldes de fonds  
de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	Fonds général			Fonds d'indemnisation			Fonds d'études notariales			2008	2007	
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Total	
Solde au début	1 698 456 \$	1 500 000 \$	4 046 362 \$	7 244 818 \$	3 831 776 \$	60 000 000 \$	60 733 874 \$	60 000 000 \$	733 874 \$	60 733 874 \$	71 810 468 \$	54 959 294 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 256 653)	(333)	(10 801 140)	(12 058 126)	(1 369 371)	1 633 594	31 965 195	1 633 594	30 331 601	31 965 195	18 537 698	16 851 174
Investissement net en immobilisations	807 507	---	(807 507)	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Affectations d'origine interne (note 18)	---	145 000	(145 000)	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Virements interfonds	---	---	12 763 290	12 763 290	2 600 000	---	(15 363 290)	---	(15 363 290)	(15 363 290)	---	---
	1 249 310	1 644 667	5 056 005	7 949 982	5 062 405	61 633 594	77 335 779	61 633 594	15 702 185	77 335 779	90 348 166	71 810 468
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début	---	---	(13 522)	(13 522)	(12 967)	---	5 105 064	---	5 105 064	5 105 064	5 078 575	---
Variation des gains (pertes) latents sur actifs financiers disponibles à la vente	---	---	11 855	11 855	5 028	---	(7 515 084)	---	(7 515 084)	(7 515 084)	(7 498 201)	---
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 249 310 \$</b>	<b>1 644 667 \$</b>	<b>5 054 338 \$</b>	<b>7 948 315 \$</b>	<b>5 054 466 \$</b>	<b>61 633 594 \$</b>	<b>74 925 759 \$</b>	<b>61 633 594 \$</b>	<b>13 292 165 \$</b>	<b>74 925 759 \$</b>	<b>87 928 540 \$</b>	<b>71 810 468 \$</b>

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

**Flux de trésorerie**  
 de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007	
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>				
Excédent des produits par rapport aux charges	18 537 698	\$	16 851 174	\$
Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie				
Avantages incitatifs de location	642 284		—	
Amortissement des immobilisations corporelles	412 505		278 779	
Amortissement des actifs incorporels	369 258		271 376	
Amortissement des avantages incitatifs de location	(167 394)		(85 580)	
Prestations constituées	(20 689)		121 300	
Perte sur cession d'actifs	—		1 983	
Gain sur la cession de placements	(977 186)		(1 419 192)	
	<u>258 778</u>		<u>(831 334)</u>	
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	(1 411 988)		276 871	
Intérêts courus	157 743		(397 965)	
Frais payés d'avance	(152 835)		(64 885)	
Créditeurs	2 477 809		362 797	
Revenus perçus d'avance	(75 089)		(53 207)	
Provision pour réclamations en cours	525 664		207 947	
	<u>1 521 304</u>		<u>331 558</u>	
Flux de trésorerie lié aux activités de fonctionnement	<u>20 317 780</u>		<u>16 351 398</u>	
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Avances à Notarius (TSIN) inc.	30 556		(30 556)	
Placements	(75 676 777)		(57 589 723)	
Cession de placements	56 678 489		44 233 235	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(276 879)		(1 315 229)	
Acquisition d'actifs incorporels	(530 628)		(311 988)	
	<u>(19 775 239)</u>		<u>(15 014 261)</u>	
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	<u>(19 775 239)</u>		<u>(15 014 261)</u>	
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<u>542 541</u>		<u>1 337 137</u>	
<b>Encaisse au début</b>	<u>5 020 206</u>		<u>3 683 069</u>	
<b>Encaisse à la fin</b>	<u>5 562 747</u>	\$	<u>5 020 206</u>	\$

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

**Notes afférentes aux états financiers**  
au 31 mars 2008

---

## **1. Description de l'organisme**

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif et du point de vue fiscal est exemptée d'impôt.

## **2. Budget**

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

## **3. Modification de conventions comptables**

### **a) Exercice courant**

Au cours de l'exercice, la Chambre a appliqué, et ce, de façon rétroactive sans redressement, les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des Chapitres 3855, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation 3862, Instruments financiers – Informations à fournir et 3863, Instruments financiers – Présentation.

La Chambre a comptabilisé au début de l'exercice, au solde du Fonds général un débit de 13 522 \$, au solde du Fonds d'indemnisation un débit de 12 967 \$ et au solde du Fonds d'études notariales un crédit de 5 105 064 \$, et ce, sans effet sur la trésorerie pour tenir compte du changement touchant la comptabilisation des instruments financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur plutôt qu'à leur valeur comptable.

### **b) Exercice futur**

Au cours de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008, la Chambre appliquera la nouvelle recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à des informations à fournir concernant l'actif net suite à la publication du chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital. La direction fournira des informations qualitatives sur les objectifs et procédures de gestion de l'actif net et sur le respect des exigences en matière de maintien d'actifs nets. Elle devra également fournir des informations quantitatives sur la composition du capital de la société en vertu de la définition établie par la direction.

La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidence significative sur ses états financiers de l'application de cette nouvelle norme.

#### **4. Principales conventions comptables**

##### **Comptabilisation des produits**

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits non affectés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

##### **Comptabilité par fonds**

###### **Fonds général**

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent en partie ou en totalité aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

###### **Fonds d'indemnisation**

Conformément au Code des professions (article 89), le Bureau de la Chambre a établi par règlement un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

###### **Fonds d'études notariales**

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Ce Fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicomis par les notaires dans l'exercice de leur profession. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

##### **Estimations comptables**

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

**Notes afférentes aux états financiers**  
 au 31 mars 2008

---

**4. Principales conventions comptables (suite)**

**Actif et passif financiers**

**Disponible à la vente**

La direction a choisi de désigner les placements comme un actif financier « disponible à la vente ». Ils sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée selon le cours acheteur du marché. Tout gain ou perte est présenté directement aux soldes des fonds jusqu'à la vente ou la radiation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement comptabilisé dans l'état de l'évolution des soldes des fonds doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice. Les frais afférents à ces actifs sont constatés directement à l'état des résultats.

**Détenus à des fins de transaction**

La direction a choisi de désigner l'encaisse, les comptes à recevoir, les avances à une entité contrôlée, les dues par les (dû aux) Fonds d'indemnisation et d'études notariales et les fournisseurs comme étant classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » et sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation est inscrite aux résultats nets. Au 31 mars 2008, leur valeur comptable est équivalente à leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de la façon suivante :

Équipements informatiques	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, de 9 ans et 8 mois

**Actifs incorporels**

Les logiciels et programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 2 ans.

**Notes afférentes aux états financiers**  
au 31 mars 2008

---

#### **4. Principales conventions comptables (suite)**

##### **Avantages incitatifs de location**

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 1 996 184 \$ consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 353 900 \$ et de loyers gratuits de 642 284\$. Le montant net de 1 828 802 \$ (1 256 160 \$ en 2007) est comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location et sera amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017, imputé en réduction de la charge locative.

##### **Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec**

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (« le Régime ») sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ◆ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.
- ◆ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.
- ◆ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 15 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.
- ◆ L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs de 2000-2001, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 17.

##### **Entités contrôlées**

La Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et de nommer les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de Notarius (TSIN) inc. De plus, la Chambre a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 16.

##### ◆ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

**Notes afférentes aux états financiers**  
au 31 mars 2008

**4. Principales conventions comptables (suite)**

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

◆ Notarius (TSIN) inc.

Notarius (TSIN) inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

◆ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre entre autres le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

**5. Débiteurs**

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
<b>Fonds général</b>		
Clients	1 109 796 \$	1 075 944 \$
Placements en attente de règlement	466 865	---
Autres débiteurs	168 730	213 955
Notarius (TSIN) inc., une entité contrôlée, sans intérêts	2 540	4 330
Dû par le Fonds d'indemnisation, sans intérêts	5 211	69 157
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêts	23 432	8 839
	<u>1 776 574</u>	<u>1 372 225</u>
<b>Fonds d'études notariales</b>		
Placements en attente de règlement	689 144	---
Autres débiteurs	---	8 812
	<u>689 144</u>	<u>8 812</u>
<b>Fonds d'indemnisation</b>		
Placements en attente de règlement	326 307	---
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêts	1 000	---
	<u>327 307</u>	<u>---</u>
	<u>2 793 025 \$</u>	<u>1 381 037 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2008

## 6. Placements

	2008				2007			
	Durée <sup>(a)</sup>	% <sup>(b)</sup>	Juste valeur <sup>(c)</sup>	Coût	Durée <sup>(a)</sup>	% <sup>(b)</sup>	Coût	Juste valeur <sup>(c)</sup>
<b>Fonds général</b>								
Marché monétaire	0,12	3,15	817 899	\$ 846 348	0,08	---	782 345	\$ 782 345
Obligations								
Canada	0,30	3,37	446 293	446 845	2,15	4,11	570 949	567 631
Provinces	0,34	4,14	807 524	806 253	0,90	4,25	997 254	990 880
Corporation	2,48	4,19	883 772	884 940	2,10	4,49	501 042	492 945
Fonds communs	4,23	4,12	2 493 195	2 465 965	3,90	4,33	2 345 315	2 349 582
	2,84	4,06	4 630 784	4 604 003			4 414 560	4 401 038
	2,43	3,92	5 448 683	5 450 351			5 196 905	5 183 383
<b>Fonds d'indemnisation</b>								
Marché monétaire								
Unités de caisses communes	0,12	3,20	730 676	753 901	0,08	---	695 667	695 667
Obligations								
Canada	0,32	3,37	305 886	306 265	1,59	4,12	397 567	396 687
Provinces	0,35	3,92	797 726	796 180	1,38	4,23	859 238	852 290
Corporation	2,54	4,23	778 500	778 299	1,82	4,50	422 153	417 643
Fonds communs	4,23	4,12	2 200 524	2 186 606	3,90	4,33	1 974 332	1 973 703
			4 082 636	4 067 350			3 653 290	3 640 323
			4 813 312	4 821 251			4 348 957	4 335 990
<b>Fonds d'études notariales</b>								
Marché monétaire								
Bon du trésor	---	---	2 169 340	2 169 340	---	---	98 976	98 976
Billets escomptés	---	---	1 534 291	1 534 291	---	---	3 178 960	3 178 960
Fonds communs Addenda	0,06	1,55	6 711	7 571	0,08	---	3 028	3 028
Certificat de dépôt	---	---	4 994 120	4 994 120	---	2,45	10 000	10 000
			8 704 462	8 705 322			3 290 964	3 290 964
Obligations								
Sociétés	---	---	19	1	---	---	1	19
Fonds communs Addenda	4,23	4,12	26 653 347	26 066 112	3,90	4,33	21 762 676	22 085 767
			26 653 366	26 066 113			21 762 677	22 085 786
Actions								
Actions canadiennes	---	---	11 275 700	11 704 377	---	---	11 659 052	13 346 933
Actions internationales	---	---	25 299 367	27 855 168	---	---	17 952 585	21 046 678
			36 575 067	39 559 545			29 611 637	34 393 611
			71 932 895	74 330 980			54 665 278	59 770 361
			82 194 890	\$ 84 602 582			64 211 140	\$ 69 289 734

- a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années.
- b) Rendement moyen pondéré à l'échéance.
- c) La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.
- La juste valeur des actions est établie au cours du marché selon le cours acheteur.
- La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.
- d) Une hausse des taux d'intérêts peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêts, un effet positif sur la juste valeur des placements.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2008

## 7. Immobilisations corporelles

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
<b>Fonds général</b>						
Équipements informatiques	411 081 \$	214 039 \$	197 042 \$	392 172 \$	140 336 \$	251 836 \$
Mobilier de bureau	617 490	128 737	488 753	975 857	495 211	480 646
Équipements de bureau	361 872	106 896	254 976	322 487	41 253	281 234
Améliorations locatives	1 813 620	149 167	1 664 453	1 629 382	---	1 629 382
	<u>3 204 063 \$</u>	<u>598 839 \$</u>	<u>2 605 224 \$</u>	<u>3 319 898 \$</u>	<u>676 800 \$</u>	<u>2 643 098 \$</u>

## 8. Actifs incorporels

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
<b>Fonds général</b>						
Logiciels et programmation	1 098 066 \$	625 178 \$	472 888 \$	777 374 \$	465 856 \$	311 518 \$

## 9. Marge de crédit

### Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2008. Au 31 mars 2008, le crédit était inutilisé.

## 10. Crédoeurs

	2008	2007
<b>Fonds général</b>		
Placements en attente de règlement	467 635 \$	— \$
Fournisseurs	1 186 930	1 333 426
Autres	57 014	64 760
Notarius (TSIN) inc., une entité contrôlée, sans intérêts	399 810	270 778
Salaires et avantages sociaux	1 301 525	920 372
	<u>3 412 914</u>	<u>2 589 336</u>
<b>Fonds d'indemnisation</b>		
Frais courus	32 992	28 586
Placements en attente de règlement	444 514	---
Dû au Fonds général, sans intérêts	5 211	69 157
	<u>482 717</u>	<u>97 743</u>
<b>Fonds d'études notariales</b>		
Fournisseurs	108 335	119 646
Placements en attente de règlement	1 346 681	81 707
Dû au Fonds général, sans intérêts	23 433	8 839
Dû au Fonds d'indemnisation, sans intérêts	1 000	---
	<u>1 479 449</u>	<u>210 192</u>
	<u>5 375 080 \$</u>	<u>2 897 271 \$</u>

**Notes afférentes aux états financiers**  
au 31 mars 2008

## 11. Réclamations

### Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	<u>2008</u>		<u>2007</u>
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	1 036 565	\$	435 080
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	19 539		(87 227)
Autres frais liés aux actes de radiations	156 843		70 225
	<u>1 212 947</u>	\$	<u>418 078</u>

## 12. Plan d'action

Dans le cadre du plan d'action de relance de la profession, la Chambre des notaires a investi un montant de 7 543 232 \$ pour une période de cinq ans, se terminant en 2008, pour des actions favorisant la relance de la profession notariale. Les charges imputées au plan d'action et affectant le Fonds général sont :

<b>Plan d'action – Phase 2</b>	<u>2008</u>		<u>2007</u>
<b>1. Fierté et excellence</b>			
- Gestion opérationnelle	470	\$	90 282
- Gestion des technologies	214 200		180 604
- Droit civil	105 205		73 311
- Commission droit immobilier	70 702		110 628
- Semaine des dons d'organes	131 605		---
- Semaine protection du patrimoine	284 399		68 137
	<u>806 581</u>		<u>522 962</u>
<b>2. Développement des connaissances</b>			
- Protection du patrimoine	---		48 158
- Liens avec institutions financières	---		10 258
- Programme d'aide à la spécialisation	53 386		51 272
- Formation à distance	24 957		53 477
- Optimisation Inforoute notariale	27 847		29 029
	<u>106 190</u>		<u>192 194</u>
<b>3. Regroupement</b>	<u>121 874</u>		<u>46 602</u>
<b>4. Relève de la profession</b>			
- Recrutement	590 955		375 033
- Révision du DDN	52 850		53 434
- Autres	12 138		81 712
	<u>655 943</u>		<u>510 179</u>
	<u>1 690 588</u>	\$	<u>1 271 937</u>

**Notes afférentes aux états financiers**  
au 31 mars 2008

### 13. Opérations entre apparentés

Les avances consenties à Notarius (TSIN) inc. sont remboursables à la Chambre par versements mensuels égaux jusqu'en avril 2009 et portent intérêt au taux de 6 %. L'encaissement en capital à recevoir au cours du prochain exercice est de 41 166 \$ et de 2 778 \$ pour l'exercice suivant.

De plus, une avance au montant de 158 100 \$, a été consentie pour le financement des licences Entrust pour le compte des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ce prêt, sans intérêts, viendra à échéance en mai 2010, remboursable au fur et à mesure de la vente des licences.

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius (TSIN) inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, à l'exception des acquisitions d'immobilisations et logiciels qui sont comptabilisés à la valeur comptable du cédant.

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Produits	6 478	\$	6 000	\$
Revenus d'intérêts sur avances	2 833	\$	5 237	\$
Services informatiques	1 156 715	\$	970 223	\$
Acquisition d'immobilisations et logiciels	333 968	\$	661 097	\$
Formation	---	\$	200	\$

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Produits	2 972	\$	6 611	\$
Charges	12 210	\$	14 279	\$

### 14. Engagements

#### Fonds général

- i) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 6 093 430 \$. Le montant des loyers n'inclut pas les frais d'exploitation estimés par le locateur à 15,40 \$ pi.ca. pour l'année 2008. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année selon l'évolution des prix des services. La Chambre a également pris des engagements relatifs à la location d'équipements de bureau pour un montant total de 196 620 \$.

	<u>Locaux</u>		<u>Équipements</u>	
2009	526 009	\$	44 820	\$
2010	612 047		44 820	
2011	606 047		44 820	
2012	604 847		44 820	
2013	651 005		17 340	
2014	651 005		---	
Autres	2 442 470		---	
Total	<u>6 093 430</u>	\$	<u>196 620</u>	\$



Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2008

## 16. Entités contrôlées (suite)

### Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

#### Notarius (TSIN) inc.

	31 mars 2008		31 mars 2007	
<b>Bilan</b>				
Actif	2 057 980	\$	2 377 119	\$
Passif	1 333 835	\$	1 803 361	\$
Actifs nets	724 145	\$	573 758	\$
<b>Résultats</b>				
Produits	4 129 420	\$	3 521 822	\$
Charges	3 979 030	\$	3 384 969	\$
<b>Flux de trésorerie</b>				
Activités de fonctionnement	315 857	\$	171 323	\$
Activités de financement	80 870	\$	25 000	\$
Activités d'investissement	12 834	\$	(135 796)	\$

## 17. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime de retraite s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius (TSIN) inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du Régime, soit la Chambre et Notarius (TSIN) inc. doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2006.

Les informations relatives au Régime de retraite telles que reflétées par l'évaluation actuarielle se présentent comme suit au 31 mars:

	2008		2007	
Obligations au titre des prestations constituées	13 518 400	\$	14 768 900	\$
Juste valeur de l'actif du Régime	12 673 700	\$	12 653 900	\$
Déficit du régime à la fin de l'exercice	844 700	\$	2 115 000	\$
Actif transitoire non amorti à la fin de l'exercice	254 200	\$	279 700	\$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2008	2007
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	7,00 %	7,00 %
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	3,50 %	3,50 %

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2008

### 17. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

	2008		2007	
Cotisations de l'employeur	652 789	\$	607 600	\$
Lettre de garantie de la Chambre	269 000	\$	---	\$
Cotisations des participants	309 992	\$	255 500	\$
Prestations et remboursements versés	379 844	\$	353 600	\$

Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice :

	2008		2007	
Solde au début	501 600	\$	622 900	\$
Cotisations de l'employeur	652 789		607 600	
Charge de retraite de l'exercice	(632 100)		(741 134)	
Charge de retraite courue	---		12 234	
	<u>522 289</u>	<u>\$</u>	<u>501 600</u>	<u>\$</u>

Les pourcentages de la juste valeur de l'actif du Régime que représentent les grandes catégories d'actif sont les suivants :

Obligations et titres à court terme	46 %
Actions canadiennes	17 %
Actions étrangères	37 %

### 18. Affectations d'origine interne

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Les informations relatives à ces réserves se présentent comme suit :

#### Fonds général

##### Assurance administrateurs et dirigeants

	2008		2007	
Solde ouverture	1 500 000	\$	343 272	\$
Montant constaté à titre de dépense de l'exercice	(333)		(19 117)	
Montant affecté au cours de l'exercice	145 000		1 175 845	
Solde de clôture	<u>1 644 667</u>	<u>\$</u>	<u>1 500 000</u>	<u>\$</u>

##### Programme d'aide à la parentalité

Solde ouverture	---	\$	67 048	\$
Montant constaté à titre de demande de prestations au cours de l'exercice	---		(4 132)	
Montant versé au Programme d'aide aux notaires	---		(62 916)	
Montant cotisé auprès des membres	---		---	
Solde de clôture	<u>---</u>	<u>\$</u>	<u>---</u>	<u>\$</u>
Total	<u>1 644 667</u>	<u>\$</u>	<u>1 500 000</u>	<u>\$</u>

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2008

### 18. Affectations d'origine interne (suite)

#### Fonds d'études notariales

	2008		2007	
	Solde du début	Sommes affectées	Solde à la fin	Solde à la fin
Indemnisation	10 000 000	\$ ---	\$ 10 000 000	\$ 10 000 000
Projets publics	25 000 000	955 138	25 955 138	25 000 000
Formation continue	5 000 000	---	5 000 000	5 000 000
Engagements exercice suivant	10 000 000	---	10 000 000	10 000 000
Immeuble	10 000 000	678 456	10 678 456	10 000 000
	<u>60 000 000</u>	<u>\$ 1 633 594</u>	<u>\$ 61 633 594</u>	<u>\$ 60 000 000</u>

La Chambre ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du Bureau de la Chambre.

### 19. Autres produits

#### Fonds général

	2008	2007
Amendes	95 390	\$ 96 015
Certificats de signature	120 336	117 916
Revenus de congrès	---	65 650
Frais administration	32 950	33 550
Certificats d'admission	41 950	36 025
Autres revenus	157 622	147 249
	<u>448 248</u>	<u>496 405</u>

#### Fonds d'indemnisation

Recouvrements	23 204	7 933
Autres	106	690
	<u>23 310</u>	<u>8 623</u>

#### Fonds d'études notariales

Autres revenus	---	9 212
	<u>471 558</u>	<u>\$ 514 240</u>

### 20. Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.







Chambre  
des notaires  
du Québec

